

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU
No : 550-06-000028-127

COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)

SUZANNE BILODEAU, résidant et domiciliée [...] au 407, place Chaumont, dans la ville de Saint-Lambert, district de Longueuil, Province de Québec, J4S 1S5,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU, personne morale constituée [...] en vertu de la [...] Charte de la ville de Gatineau (chapitre C-11.1), ayant sa place d'affaires [...] au 25, rue Laurier, dans les ville et district de Gatineau, Province de Québec, J8X 3Y9,

intimée

DEMANDE MODIFIÉE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE ET POUR ÊTRE REPRÉSENTANTE

(Art. 575 C.p.c.)

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE DE PRATIQUE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE GATINEAU, LA REQUÉRANTE EXPOSE CE QUI SUIT :

DÉFINITION DU GROUPE :

1. LA [...] REQUÉRANTE, SUZANNE BILODEAU, DÉSIRE EXERCER [...] UNE ACTION COLLECTIVE POUR LE COMPTE DES PERSONNES PHYSIQUES FAISANT PARTIE DU GROUPE CI-APRÈS DÉCRIT, DONT ELLE EST [...], À SAVOIR:

« Toute personne arrêtée et/ou détenue par le Service de police de la Ville de Gatineau le 19 avril 2012 vers 13h20 à la cafétéria de l'Université du Québec en Outaouais, dans le pavillon Lucien-Brault, au 101, rue Jean-Bosco, à Gatineau.»

(Ci-après désigné le groupe)

[...]

LES FAITS QUI DONNENT OUVERTURE À UNE ACTION INDIVIDUELLE DE LA PART DE LA REQUÉRANTE CONTRE [...] L'INTIMÉE SONT :

LA MANIFESTATION

- 2.1. Le 19 avril 2012 vers 9h15, la requérante, [...] s'est rendue à la Ville de Gatineau, en vue de prendre part à une manifestation qui avait pour but de dénoncer la hausse de frais de scolarité décrétée par le gouvernement du Québec et le retour forcé en classe des étudiants en grève à l'Université du Québec en Outaouais (ci-après, « UQO »);
- 2.2. De 9h30 à 13h00 environ, la requérante a participé à une manifestation pacifique de plusieurs centaines de personnes qui avaient circulé dans les rues de la ville de Gatineau ainsi que devant les pavillons de l'UQO ;
- 2.3. La [...] requérante était en compagnie de son fils mineur, alors étudiant au CEGEP;
- 2.4. Vers 12h45, environ 150 personnes qui participaient à la manifestation l'ont poursuivie à l'intérieur du pavillon Lucien-Brault de l'UQO en y accédant par une porte ouverte;
- 2.5. Vers 13h10, la [...] requérante a rejoint son fils, qui faisait partie du groupe entré vers 12h45, dans la cafétéria;

INTERVENTION DES POLICIERS

- 2.6. Une ligne de policiers du Service de police de la Ville de Gatineau (ci-après, « SPVG »), préposés de l'intimée, a empêché les manifestants de pénétrer plus loin dans le pavillon, bloquant ainsi leur progression [...];
- 2.7. Les manifestants se sont rassemblés dans la cafétéria, en scandant des slogans et exprimant ainsi un message politique;
- 2.8. Les manifestants n'avaient pas l'intention d'empêcher quiconque d'utiliser la cafétéria;

- 2.9. La [...] requérante n'a eu connaissance d'aucun acte de vandalisme [...] dans la cafétéria de l'UQO;
- 2.10. L'ambiance du rassemblement dans la cafétéria était initialement bruyante, mais paisible et joyeuse;
- 2.11. Après avoir scandé des slogans pendant quelques minutes, les manifestants ont entamé des discussions calmes entre eux, concernant les enjeux reliés à la hausse de frais de scolarité, aux retours forcés en classe des étudiants en grève et à la brutalité policière;
- 2.12. Vers 13h20, l'unité anti-émeute du SPVG a investi la cafétéria, encerclant ainsi les manifestants et les empêchant de quitter les lieux;
- 2.13. [...];
- 2.14. Au moment de l'intervention, environ 150 personnes étaient présentes dans la cafétéria;
- 2.15. Aucun avis, mise en garde ni ordre de dispersement n'a été donné par les policiers avant cet encerclement;
- 2.16. À partir de ce moment, les manifestants n'ont plus eu accès aux toilettes ni à de l'eau;
- 2.17. Vers 14h00, la requérante a demandé à un policier s'il serait possible de « négocier une sortie pacifique »;
- 2.18. Après consultation avec son supérieur, le policier lui a répondu : [...] « la sortie sera pacifique, mais aucune négociation n'est possible ». [...] Les policiers empêchaient toujours les manifestants de sortir de la cafétéria;
- 2.19. La requérante ne comprendait pas pourquoi les policiers ne voulaient pas laisser les manifestants sortir de la cafétéria;

ARRESTATION DES MEMBRES

- 2.20. Vers 14h15, un policier, à l'aide d'un mégaphone, a annoncé aux personnes rassemblées qu'elles étaient toutes en état d'arrestation pour méfait et a fait la lecture de leurs droits;
- 2.21. Peu après, les policiers ont commencé à prendre les personnes manifestantes une par une pour les fouiller, les menotter et les faire monter dans des autobus;
- 2.22. Toutes les personnes arrêtées ont subi ce même traitement;
- 2.23. Les personnes arrêtées étaient coopératives avec les policiers;

- 2.24. Pendant ce processus, plusieurs personnes, incluant la requérante, ont demandé aux policiers la permission d'aller aux toilettes, ce qui leur a été refusé par ces derniers;
- 2.25. Vers 14h45, la [...] requérante a eu connaissance que quelque chose se passait à l'autre côté de la cafétéria, sans vraiment savoir de quoi il s'agissait;
- 2.26. Quelques instants plus tard, elle a vu les policiers projeter sur le sol [...] un homme d'un certain âge [...] et le frapper à coup de boucliers et de matraques;
- 2.27. La requérante a appris par la suite que l'homme jeté au sol par les policiers s'objectait verbalement à une intervention policière à l'égard d'une jeune femme ayant uriné dans un petit contenant dans un coin de la cafétéria, les policiers ne lui permettant pas d'utiliser les toilettes ;
- 2.28. Vers 15h05, les policiers ont emmené le fils de la requérante;
- 2.29. La [...] requérante a exprimé son désir d'être la prochaine personne embarquée [...] pour être auprès de son fils mineur, ce que les policiers lui ont refusé;
- 2.30. Vers 15h50, la [...] requérante a été choisie pour être fouillée, menottée et détenue dans l'autobus;
- 2.31. Vers 16h10, l'autobus de la [...] requérante était rempli, et il s'est dirigé vers le poste de police de Gatineau;
- 2.32. D'autres membres du groupe ont été emmenés au poste de police de Hull;
- 2.33. Au poste de police de Gatineau, la [...] requérante a été mise en cellule avec 17 autres femmes dans une cellule conçue pour une seule personne;
- 2.34. La cellule était trop petite et plusieurs personnes devaient rester debout;
- 2.35. [...] Après l'entrée en cellule des personnes détenues au poste de Gatineau, la police leur a enlevé les menottes;
- 2.36. Cependant, les personnes détenues au poste de police de Hull [...] ont été menottées beaucoup plus longtemps dans le garage et dans les autobus, et dans certains cas, jusque tard dans la nuit;
- 2.37. Pour avoir accès aux installations sanitaires avec plus d'intimité, il fallait demander la permission aux policiers, qui escortent les prévenus dans une autre cellule;

- 2.38. Ce n'est qu'après avoir rencontré un inspecteur et exercé son droit de communiquer avec un avocat que la requérante a eu droit à un petit contenant de jus pour se désaltérer;
- 2.39. Les personnes arrêtées ainsi que la [...] requérante ont coopéré et ont fourni leurs identités et coordonnées aux enquêteurs aux postes de police;
- 2.40. Vers 20h00, la requérante a été libérée avec une promesse de comparaître et des conditions strictes de libération, soit après un peu plus de 6 heures de détention illégale et arbitraire;

L'ACCUSATION DES MEMBRES

- 2.41. La [...] requérante et les autres personnes membres du groupe [...] ont été accusés de méfait en vertu de l'article 430 du *Code criminel*;
- 2.42. De plus, la [...] requérante s'est vue imposer des conditions de remise en liberté restreignant sa liberté de mouvement à Gatineau, notamment par l'imposition de quatre (4) périmètres où elle ne pouvait être présente, tel qu'il appert de la copie de la promesse remise à un agent de la paix produite au soutien de la présente sous la [...] cote R-1;
- 2.43. Les derniers membres du groupe ont été libérés vers 3h00 le 20 avril 2012, soit après un peu plus de 13 heures de détention illégale et arbitraire;

LES CONSÉQUENCES DES ABUS ET DÉNIS DE DROIT

- 2.44. La requérante s'est sentie frustrée d'avoir été arrêtée alors qu'elle participait à une manifestation pacifique et tout à fait légale;
- 2.45. Compte tenu [...] de ce qui précède, l'arrestation des membres constituaient un abus de droit [...];
- 2.46. Plusieurs membres ont subi une atteinte supplémentaire à leur intégrité physique, soit par l'utilisation de poivre de cayenne, soit par l'emploi abusif de la force par les policiers;
- 2.47. Cette arrestation illégale et abusive a créé un profond sentiment d'insécurité et d'inquiétude chez la requérante et elle a pu constater la présence d'un sentiment similaire chez d'autres personnes qui ont été arrêtées le 19 avril 2012, alors qu'elles exerçaient leurs libertés et droits fondamentaux que leur garantit la Constitution [...] ainsi que la *Charte des droits et libertés de la personne*, notamment le droit à la liberté d'expression;
- 2.48. Depuis ce temps, la requérante et les autres membres [...] arrêtés [...] ont éprouvé beaucoup d'hésitation et de crainte à exercer leur liberté d'expression et politique et leur liberté de réunion pacifique [...];

- 2.49. La requérante a dû expliquer les circonstances de cette arrestation à des membres de son entourage et [...] sa réputation a été ternie;
- 2.50. De plus, les plaintes portées par le SPVG contre les membres du groupe [...] ont été [...] déjudiciarisées [...] sauf pour quelques personnes ayant d'autres causes en suspens;
- 2.51. De plus, la [...] requérante se réserve le droit d'exiger copie de la transcription des communications radiophoniques des policiers sur place lors des événements;
- 2.52. Ce n'est qu'au mois de juillet 2012 que le processus de déjudiciarisation a débuté, la [...] requérante, ainsi que les autres membres du groupe ayant dû respecter des conditions de remise en liberté qui restreignaient inutilement leur liberté;
- 2.53. Une copie de la preuve pour l'une des personnes non déjudiciarisées est produite au soutien des présentes à la cote R-2, et communiquée à [...] l'intimée par l'avis de dénonciation joint également aux présentes;
- 2.54. De plus, la [...] requérante a pris connaissance de l'affidavit de la professeure Louise Briand, daté du 20 avril 2012, et le produit au soutien des présentes à la cote R-3 et communiquée à [...] l'intimée par l'avis de dénonciation joint aux présentes;

LES DOMMAGES SUBIS

- 2.55. De fait, la requérante a subi plusieurs dommages :
- 2.55.1. Elle a été arrêtée illégalement, [...] arbitrairement et abusivement, et elle a donc subi une atteinte à son droit à la liberté, à la sécurité, à la sûreté et à l'intégrité de sa personne;
- 2.55.2. Elle a subi une atteinte à son droit à la liberté de réunion pacifique;
- 2.55.3. Elle a subi une atteinte à son droit à la liberté d'expression;
- 2.55.4. Elle a été détenue [...] illégalement, arbitrairement et abusivement, et elle a donc subi une atteinte à son droit à la liberté, à la sécurité, à la sûreté et à l'intégrité de sa personne;
- 2.55.5. Elle a subi une atteinte à son droit d'être traitée avec dignité, humanité et avec le respect dû à la personne humaine;
- 2.55.6. Elle a subi une atteinte à son droit à la protection contre les fouilles abusives;
- 2.55.7. Elle a subi un abus de procédures de la part des préposés de [...] l'intimée;

- 2.55.8. [...];
- 2.55.9. Lors de l'encerclement, la requérante était stressée car elle ne comprenait pas ce qui se passait et était angoissée à l'idée d'avoir un casier judiciaire;
- 2.55.10. La [...] requérante a été profondément et durablement perturbée en raison de cette arrestation survenue [...] alors qu'elle participait à une manifestation pacifique et tout à fait légale;
- 2.55.11. Comme conséquence directe à l'événement précité, la requérante éprouve maintenant beaucoup d'hésitations et de craintes à exercer ses libertés et droits fondamentaux garantis par les Chartes;
- 2.55.12. La requérante considère que sa réputation a été ternie par cette arrestation illégale;
- 2.55.13. La requérante n'a pas été promptement informée des motifs de son arrestation;
- 2.55.14. La requérante n'a pas été promptement informée de son droit à l'assistance d'un avocat;

LA RÉCLAMATION DE LA REQUÉRANTE

- 2.56. Vu les faits qui précèdent, la requérante considère que ses droits constitutionnels et/ou quasi-constitutionnels ont été enfreints et qu'elle a été victime d'abus de procédure;
- 2.57. La requérante tient l'intimée et ses préposés responsable des dommages corporels, moraux, matériels et punitifs subis lors de ces événements;
- 2.58. La requérante réclame donc de l'intimée la somme de 10 500 \$ à titre de dommages-intérêts avec intérêts au taux légal majorés de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec;
- 2.59. De plus, la requérante réclame de l'intimée la somme de 13 000 \$ à titre de dommages-intérêts punitifs avec intérêts au taux légal majorés de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec;

FAITS DONNANT OUVERTURE À [...] UNE ACTION INDIVIDUELLE DE LA PART DE CHACUN DES MEMBRES

LES FAITS QUI DONNERAIENT OUVERTURE À [...] UNE ACTION INDIVIDUELLE DE LA PART DE CHACUN DES MEMBRES DU GROUPE CONTRE [...] L'INTIMÉE SONT :

- 3.1. L'ensemble des membres ont été arrêtés illégalement, [...] arbitrairement et abusivement, et ont subi une atteinte à leur droit à la liberté, à la sécurité, à la sûreté et à l'intégrité de leur personne;
- 3.2. L'ensemble des membres ont subi une violation de leur droit à la liberté de réunion pacifique;
- 3.3. L'ensemble des membres ont subi une violation de leur droit à la liberté d'expression;
- 3.4. L'ensemble des membres ont subi une violation de leur droit à la liberté d'opinion;
- 3.5. L'ensemble des membres ont été détenus illégalement, [...] arbitrairement et abusivement pour une période variant de 6 heures à 13 heures et ont donc subi une atteinte à leur droit à la liberté, à la sécurité, à la sûreté, à l'intégrité de leur personne, à la dignité, à l'honneur et aux droits judiciaires ci-haut mentionnés;
- 3.6. L'ensemble des membres ont été menottés de façon injustifiée et ont donc subi une atteinte supplémentaire à leur droit à l'intégrité de leur personne;
- 3.7. L'ensemble des membres n'ont pas été traités avec humanité et avec le respect dû à la personne humaine;
- 3.8. L'ensemble des membres ont été fouillés illégalement et de façon abusive;
- 3.9. Plusieurs membres éprouvent maintenant des hésitations et des craintes à exercer leurs libertés et droits fondamentaux;
- 3.10. L'ensemble des membres ont été victime d'abus de procédure;
- 3.11. Les membres n'ont pas été promptement informés des motifs de leur arrestation;
- 3.12. Les membres n'ont pas été promptement informés de leur droit à l'assistance à un avocat;

APPLICATION DES ARTICLES 91 OU 143 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

LA COMPOSITION DU GROUPE REND DIFFICILE OU PEU PRATIQUE L'APPLICATION DES [...] RÈGLES SUR LE MANDAT D'ESTER EN JUSTICE POUR LE COMPTE D'AUTRUI OU SUR LA JONCTION D'INSTANCE;

- 4.1. Le nombre de membres pouvant être concerné est d'environ 151 personnes;
- 4.2. La [...] requérante ne connaît pas toutes ces personnes [...] et ne possède pas les coordonnées de tous;

QUESTIONS DE FAITS ET DE DROIT IDENTIQUES, SIMILAIRES OU CONNEXES

LES QUESTIONS DE FAITS ET DE DROIT IDENTIQUES, SIMILAIRES OU CONNEXES RELIANT CHAQUE MEMBRE DU GROUPE À [...] L'INTIMÉE QUE LA [...] REQUÉRANTE ENTEND FAIRE TRANCHER PAR [...] L'ACTION COLLECTIVE SONT:

- 5.1. Les préposés de l'intimée ont-ils enfreint les droits constitutionnels et/ou quasi-constitutionnels des personnes arrêtées et détenues, tel que prévu à la *Charte des droits et libertés de la personne* [...] et à la *Charte canadienne des droits et libertés* [...]
- 5.2. Les préposés de l'intimée ont-ils commis [...] des abus de procédures?
- 5.3. Les préposés de l'intimée ont-ils commis [...] des abus de droit?
- 5.4. Les préposés de l'intimé sont-ils responsables des dommages corporels, moraux et matériels [...] subis lors des événements [...] ci-haut décrits?
- 5.5. [...] L'intimée est-elle responsable des dommages occasionnés par ses préposés?
- 5.6. Y a-t-il lieu d'octroyer des dommages-intérêts compensatoires? [...]
- 5.7. Y a-t-il lieu d'octroyer des dommages-intérêts en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés?
- 5.8. Y a-t-il lieu d'octroyer des dommages-intérêts punitifs en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne?
- 5.9. Existe-t-il un lien de causalité entre les fautes commises par les préposés de l'intimée et les dommages subis par les membres du groupe?

QUESTIONS DE FAITS ET DE DROIT PARTICULIÈRES À CHAQUE MEMBRE

LES QUESTIONS DE FAITS ET DE DROIT PARTICULIÈRES À CHAQUE MEMBRE CONSISTENT EN [...] :

- 6.1. Il n'existe aucune question de fait ou de droit particulier à chaque membre du groupe sauf pour les variations légères quant au quantum des dommages;
- 6.2. [...]
- 6.3. [...]

LE MOYEN PROCÉDUREAL

IL EST OPPORTUN D'AUTORISER L'EXERCICE D'UNE [...] ACTION COLLECTIVE POUR LE COMPTE DES MEMBRES DU GROUPE PUISQUE;

- 7.1 L'action collective est le meilleur moyen procédural disponible aux membres du groupe afin de protéger et de faire valoir leurs droits;
- 7.2 Il n'existe aucune différence entre les réclamations individuelles des membres du groupe, sauf pour le quantum;
- 7.3 Les allégations de faute, violation de droits et abus de procédure sont identiques pour chaque membre du groupe;
- 7.4 Les membres du groupe ont subi un dommage tandis que, en absence d'une action collective, ils pourraient être empêchés d'instituer un recours individuel séparé contre l'intimée vu les coûts nécessaires pour faire valoir leurs droits en justice;
- 7.5 Dû au nombre de membres, l'absence d'une action collective pourrait résulter en une multitude d'actions individuelles contre l'intimée, ce qui, à son tour, pourraient conduire à des jugements contradictoires sur les questions de faits et de droit identiques entre les membres du groupe;

LA NATURE [...] DE L'ACTION QUE LA [...] REQUÉRANTE ENTEND EXERCER POUR LE COMPTE DES MEMBRES DU GROUPE EST:

Une action en dommages-[...]intérêts contre l'intimée basée sur la responsabilité extracontractuelle en vertu du droit commun, [...] de la *Charte des droits et libertés de la personne* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*;

CONCLUSIONS RECHERCHÉES

LES CONCLUSIONS QUE LA [...] REQUÉRANTE RECHERCHE SONT:

- 9.1. **CONDAMNER** l'intimée, Ville de Gatineau, à payer à chaque membre du groupe la somme de 10 500 \$ à titre de dommages-intérêts avec intérêts au taux légal [...] majorés de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec* [...];
- 9.2. **CONDAMNER** [...] l'intimée, Ville de Gatineau, à payer à chaque membre du groupe la somme de 13 000 \$ à titre de dommages-intérêts punitifs avec

intérêts au taux légal [...] majorés de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec* [...];

- 9.3. **LE TOUT** avec dépens, y compris les frais d'avis et d'expertise, s'il y a lieu;
- 9.4. [...];
- 9.5. [...];
- 9.6. [...];
- 9.7. [...];
- 9.8. [...];
- 9.9. [...];
- 9.10 [...];
- 9.11 [...];
- 9.12 [...];
- 9.13 [...];
- 9.14 [...];

LA REPRÉSENTATION

LA [...] REQUÉRANTE DEMANDE QUE LE STATUT DE REPRÉSENTANT LUI SOIT ATTRIBUÉ;

LA [...] REQUÉRANTE EST EN MESURE D'ASSURER UNE REPRÉSENTATION ADÉQUATE DES MEMBRES POUR LES RAISONS SUIVANTES:

- 11.1. Elle a été arrêtée le 19 avril 2012 vers 13h20 et détenue par le Service de police de la Ville de Gatineau alors qu'elle participait à une manifestation;
- 11.2. Elle représente adéquatement les membres et le récit de son histoire est semblable à bien d'autres personnes qui ont été arrêtées et détenues dans les mêmes circonstances;
- 11.3. De plus, elle a fait plusieurs démarches pour identifier d'autres personnes qui ont vécu la même situation qu'elle;
- 11.4. La requérante est bien informée et comprend les faits à l'origine de la présente demande ainsi que la nature de l'action;

- 11.5. Ayant été arrêtée et détenue, elle connaît personnellement les faits du dossier et plusieurs autres membres du groupe;
- 11.6. Elle a à cœur le meilleur intérêt du groupe et a compris les aspects de ce dossier concernant l'atteinte aux droits constitutionnels et quasi-constitutionnels;
- 11.7. Elle a personnellement subi des dommages et par conséquent comprend facilement les positions des membres du groupe;
- 11.8. Elle a déjà communiqué avec plusieurs membres du groupe en personne et virtuellement;
- 11.9. Elle a consacré au présent dossier le temps et l'effort nécessaires et est déterminée à agir en tant que représentante du groupe;
- 11.10. Elle a engagé un procureur compétent avec une vaste expérience en litige, le tout tel qu'il appert d'une copie du mandat et de la convention d'honoraires signé avec le procureur soussigné, produit au soutien des présentes sous la cote R-4;
- 11.11. Elle a pleinement coopéré avec le procureur soussigné et ses procureurs antérieurs dans le contexte de la présente demande en autorisation, incluant pour répondre diligemment et raisonnablement aux questions et il n'y a aucun doute qu'elle continuera à le faire;
- 11.12. Elle est en aussi bonne position que tout autre membre pour représenter le groupe;

LA [...] REQUÉRANTE PROPOSE QUE [...] L'ACTION SOIT EXERCÉE DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT DANS LE DISTRICT DE [...] MONTRÉAL PUISQUE:

12.1. [...];

12.2. Plusieurs témoins s'y trouvent;

12.3. [...];

12.4. Les avocats et la juge au dossier ont leurs bureaux à Montréal;

LA [...] REQUÉRANTE ESTIME LE NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE GROUPE A ENVIRON 151 PERSONNES;

UN PROJET D'AVIS AUX MEMBRES (ART. 579 C.P.C.) A ÉTÉ COMMUNIQUÉ À [...] L'INTIMÉE [...];

UN PROJET D'AVIS ABRÉGÉ AUX MEMBRES (ART. 581 C.P.C.) A ÉTÉ COMMUNIQUÉ À [...] L'INTIMÉE [...];

LA PRÉSENTE REQUÊTE EST BIEN FONDÉE EN FAITS ET EN DROIT;
POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL DE:

ACCUEILLIR la présente requête;

AUTORISER l'exercice de l'action collective [...] ci-après mentionnée :

Une action en dommages-intérêts contre [...] l'intimée basée sur la responsabilité extracontractuelle en vertu du droit commun et en vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne* et de la *Charte canadienne des droits et libertés [...]*;

ATTRIBUER à SUZANNE BILODEAU, le statut de représentante aux fins d'exercer [...] cette action collective pour le compte du groupe ci-après décrit:

Toute personne arrêtée et/ou détenue [...] par le Service de police de la Ville de Gatineau du 19 avril 2012 vers 13h20 à la cafétéria [...] de l'Université du Québec en Outaouais dans le pavillon Lucien-Brault [...], [...] au 101, rue Jean-Bosco, à Gatineau;

IDENTIFIER comme suit les principales questions de faits et de droit [...] à être traitées collectivement:

1. Les préposés de l'intimée ont-ils enfreint les droits constitutionnels et/ou quasi-constitutionnels des personnes arrêtées et détenues, tel que prévu à la *Charte des droits et libertés de la personne [...]* et à la *Charte canadienne des droits et libertés [...]*? [...]
2. Les préposés de l'intimée ont-ils commis [...] des abus de procédures?
3. Les préposés de l'intimée ont-ils commis [...] des abus de droit?
4. Les préposés de l'intimé sont-ils responsables des dommages corporels, moraux et matériels [...] subis lors des événements [...] ci-haut décrits?
5. [...] L'intimée est-elle responsable des dommages occasionnés par ses préposés?

6. Y a-t-il lieu d'octroyer des dommages-intérêts compensatoires? [...]
7. Y a-t-il lieu d'octroyer des dommages-intérêts en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés?
8. Y a-t-il lieu d'octroyer des dommages-intérêts punitifs en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne?
9. Existe-t-il un lien de causalité entre les fautes commises par les préposés de l'intimée et les dommages subis par les membres du groupe?

IDENTIFIER comme suit les conclusions recherchées qui s'y rattachent:

1. **CONDAMNER** l'intimée, Ville de Gatineau, à payer à chaque membre du groupe la somme de 10 500 \$ à titre de dommages-intérêts avec intérêts au taux légal [...] majorés de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec* [...];
2. **CONDAMNER** [...] l'intimée, Ville de Gatineau, à payer à chaque membre du groupe la somme de 13 000 \$ à titre de dommages-intérêts punitifs avec intérêts au taux légal [...] majorés de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec* [...];
3. **LE TOUT** avec dépens, y compris les frais d'avis et d'expertise s'il y a lieu;
4. [...];
5. [...];
6. [...];
7. [...];
8. [...];
9. [...];
10. [...];
11. [...];
12. [...];

13. [...];

14. [...];

DÉCLARER qu'à moins d'exclusion, les membres du groupe seront liés par tout jugement à être rendu sur [...] l'action collective de la manière prévue par la loi;

FIXER le délai d'exclusion à 60 jours de la date de l'avis aux membres, délai à l'expiration duquel les membres du groupe qui ne se seront pas prévalus des moyens d'exclusion seront liés par tout jugement à intervenir;

ORDONNER la publication, à une date à être déterminée par cette honorable cour [...], d'un avis [...] aux membres dans les termes ci-après spécifiés et par le moyen indiqué ci-dessous;

Selon les termes du projet d'avis abrégé aux membres, joint en annexe et par la publication d'un avis en français dans La Revue de Gatineau [...] pour une journée, un mercredi, par la publication d'un avis en français dans La Gatineau [...] pour une journée;

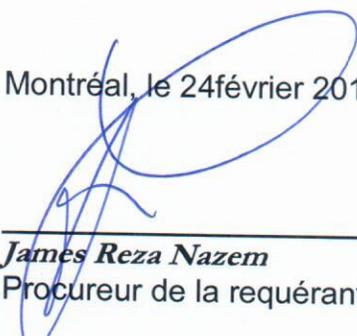
ORDONNER le dépôt du texte intégral de l'avis aux membres dans les termes ci-après spécifiés au Greffe de la Cour supérieure de Gatineau à partir de la publication de l'avis abrégé et pour toute la durée du délai d'exclusion;

RÉFÉRER le dossier au juge en chef pour détermination du district dans lequel [...] l'action collective devra être exercée et désignation du juge pour l'entendre;

ORDONNER au greffier, pour le cas où [...] l'action devrait être exercée dans un autre district, de transmettre le dossier, dès décision du juge en chef, au greffier de cet autre district;

LE TOUT frais à suivre.

Montréal, le 24 février 2016



James Reza Nazem
Procureur de la requérante

No: 550-06-000028-127
Cour: supérieure
District : de Gatineau

SUZANNE BILODEAU,

c. requérante

VILLE DE GATINEAU

intimée

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXERCER UNE ACTION
COLLECTIVE MODIFIÉE**

(Art. 575 C.p.c.)

James Reza Nazem

Place du Canada
1010, de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal, Québec, H3B 2N2
Téléphone: (514) 392-0000, poste 243
Télécopieur sans frais: 1 (855) 821-7904
Courriel : jnazem@actioncollective.com

N/d: 1512JN3452

AN-1795

NAZEM

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU
No: 550-06-000028-127

COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

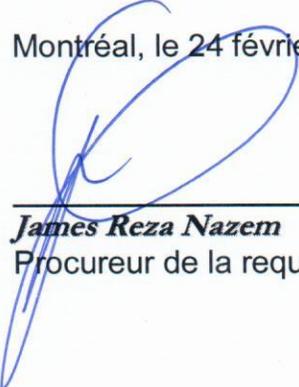
VILLE DE GATINEAU,

intimée

INVENTAIRE DES PIÈCES MODIFIÉ

- PIÈCE R-1 :** Conditions de remise en liberté de la partie requérante;
- PIÈCE R-2 :** Dossier du Service de Police de la Ville de Gatineau remis à titre de communication de la preuve dans le dossier du fils de la partie requérante;
- PIÈCE R-3 :** Affidavit de madame Louise Briand, professeure à l'Université du Québec en Outaouais;
- PIÈCE R-4 :** Convention d'honoraire;

Montréal, le 24 février 2016



James Reza Nazem
Procureur de la requérante

No: 550-06-000028-127
Cour: supérieure
District : de Gatineau

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU

intimée

***INVENTAIRE DES PIÈCES
MODIFIÉ***

James Reza Nazem

Place du Canada
1010, de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal, Québec, H3B 2N2
Téléphone: (514) 392-0000, poste 243
Télécopieur sans frais: 1 (855) 821-7904
Courriel : jrnazem@actioncollective.com

N/d: 1512JUN3452

AN-1795

NAZEM

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU
No: 550-06-000028-127

COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU,

intimée

PIÈCE R-1



PROMESSE REMISE À UN AGENT DE LA PAIX OU À UN FONCTIONNAIRE RESPONSABLE
ARTICLES 493, 499 et 503

UNDERTAKING GIVEN TO A PEACE OFFICER OR AN OFFICER IN CHARGE
SECTIONS 493, 499 and 503

R-1

PQ 31006 120419 20394

CANADA,
PROVINCE de/du QUÉBEC
District judiciaire de HULL

Je / I, BILAÏBAU SUZANNE
Nom du prévenu / name of accused
De / of 407 PLACE - CHAUMONT, SAINT-LAMBERT
Adresse / address
né / e: 59-12-05
BORN, on occupation

COMPRENDS QU'IL EST ALLÉGUÉ QUE J'AI COMMIS / UNDERSTAND THAT IT IS ALLEGED THAT I HAVE COMMITTED
(Indiquez l'essentiel de l'infraction / Set out substance of offence)
méfait ART 430.(1) c) C.C.R.

Afin de pouvoir être mis en liberté, je m'engage, par cette promesse de comparaître ou cet engagement contracté devant un fonctionnaire responsable:
In order that I may be released from custody by way of, a promise to appear or a recognizance entered into before an officer in charge, I undertake to:

- a) à rester dans les limites de _____
remain within: (jurisdiction territoriale désignée / designated territorial jurisdiction)
- b) à notifier à _____
notify (nom de l'agent de la paix ou autre personne désignée / peace officer name or person designated)
de tout changement d'adresse, d'emploi ou d'occupation;
of any change in my address, employment or occupation;
- c) à m'abstenir de communiquer directement ou indirectement avec _____
abstain from communicating directly or indirectly with (nom de la victime ou autre personne / name of victim or other person)
ou de me rendre à _____
or from going to (désignation du lieu / name or description of the place)
si ce n'est en conformité avec les conditions suivantes: de ne pas se trouver -500m de ces endroits
except in accordance with the following conditions: sauf pour assister à des cours
Cégep de L'Outaouais (Pavillons Gabrielle-Roy et Felix-Leclerc), de ne pas se trouver
à moins -500m de ces endroits sauf pour assister à des cours.
(cas où l'agent de paix ou autre personne désignée spécifie / as the peace officer or other person designated specifies)
- d) à déposer mon passeport auprès de _____
deposit my passport with (nom de l'agent de la paix ou personne désignée / Peace officer or other person designated)
- e) à m'abstenir de posséder des armes à feu et à remettre à _____
to abstain from possessing a firearm and to surrender to (nom de l'agent de la paix ou personne désignée / Peace officer or other person designated)
mes armes à feu et les autorisations, permis et certificats d'enregistrement dont je suis titulaire ou tout autre document me permettant d'acquiescer ou de posséder une/des arme(s) à feu;
any firearm in my possession and any authorization, licence or registration certificate or other document enabling the acquisition or possession of a firearm;
- f) à me présenter à _____
report at (endroit et date / state time and location) to (agent de la paix/personne désignée / Peace officer or other person designated)
- g) à m'abstenir de consommer:
to abstain from
 (i) de l'alcool ou d'autres substances intoxicantes,
the consumption of alcohol or other intoxicating substances,
 (ii) des drogues, sauf sur ordonnance médicale.
the consumption of drugs except in accordance with a medical prescription.
- h) Autres conditions que l'agent de la paix ou le fonctionnaire responsable estime nécessaire pour assurer la sécurité des victimes ou des témoins.
Other conditions that the peace officer or the officer in charge consider necessary to assure the security of the victims or the witness.

m'abstenir de me rendre à la maison du Citoyen (25 rue Laurier) et au Palais de Justice (17 rue Laurier) et de ne pas se trouver -500m de ces endroits SAUF À LA COUR

Je comprends que je ne suis pas obligé de remettre cette promesse, mais qu'à défaut de le faire je pourrais être retenu sous garde et amené devant un juge de paix ou être poursuivi pour violation de cette promesse, et que ma demande sera examinée comme si j'étais devant un juge de paix conformément à l'article 515 du Code criminel.
I understand that I am not required to give an undertaking to abide by the conditions specified above, but that if I do not, I may be kept in custody and brought before a justice to have the undertaking vacated or varied and that my application will be considered as if I were before a justice pursuant to section 515 of the Criminal Code.

Je comprends que cette promesse n'est opposable jusqu'à ce qu'elle soit annulée ou modifiée.
I also understand that this undertaking remains in effect until it is vacated or varied.

Fait le 19 jour de AVRIL 2012 à Gatineau
Dated this 19th day of APRIL 2012 at Gatineau
Suzanne Bilalbau S. Bilalbau
(Signature du prévenu / signature of accused) (Signature du fonctionnaire responsable / Signature of officer in charge)

No: 550-06-000028-127
Cour: supérieure
District : de Gatineau

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU

intimée

PIÈCE R-1

James Reza Nazem

Place du Canada
1010, de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal, Québec, H3B 2N2
Téléphone: (514) 392-0000, poste 243
Télécopieur sans frais: 1 (855) 821-7904
Courriel : jnazem@actioncollective.com

N/d: 1512JN3452

AN-1795

NAZEM

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU
No: 550-06-000028-127

COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU,

intimée

PIÈCE R-2

ARRESTATION

Arrestation (endroit) 101 rue Saint Jean Bosco

Flagrant délit Oui Non

Date: a m j hrc min. 2012 04 19 14 19

Libéré Citation à comparaitre Promesse de comparaitre En cour d'enquête

Rapportable le: a m j 2012 07 16

Identification: a m j

Incarcéré (motif)

Empreintes: Prises Demande d'émission de Sommaton Objection au cautionnement Oui Non

Requisites Mandat Avis aux parents Si oui cochez motif Antécédents Fuite Gravité du crime Menaces à des témoins

Commentaires du policier pour le service correctionnel du Canada sur une éventuelle libération conditionnelle (annexés) Oui Non

Pour le DP demande D'hébergement De détention Avis aux parents Oui Non

Résumé des faits (narration des faits de la cause) Description des blessures, biens retrouvés et/ou endommagés

Suite aux différents événements reliés avec la hausse des frais de scolarité, les étudiants de l'UQO ont voté en faveur d'un mandat de grève. Certains étudiants contre la grève ont fait une demande d'injonction en cour supérieure afin d'obliger l'UQO de donner les cours aux étudiants qui désiraient y assister. L'injonction fut accordée par la Cour.

Suite à cette injonction, plusieurs manifestations ont eu lieu afin d'empêcher la tenue des cours à l'UQO. Le 19 avril 2012, différentes sections du SPVG ont été appelées à se rendre à l'UQO pour une manifestation.

Vers 12h50, des manifestants se sont introduits dans la cafétéria de l'UQO; ils confrontent les agents de la paix, causent beaucoup de désordre, crient, causent des méfaits et empêchent le déroulement des activités de l'UQO tel que spécifié par l'injonction. Le SPVG a été demandé sur place pour assister le recteur pour l'expulsion des intrus. L'intervention de l'unité de contrôle de foule s'est avérée nécessaire pour contenir la situation et rétablir l'ordre. Le prévenu Bilodeau Colbert Simon faisait partie de ces manifestants.

PIÈCES À CONVICTION

Saisie sans mandat Saisie avec mandat no

Procédure de remise en accord SPG Oui Non

Si oui, photo annexée Oui Non

Précis ci-annexé Oui Non

En libération conditionnelle (en cours de sentence) De jour Absence temporaire Ordinaire Surveillance temporaire

Nom et endroit de la cour, prison, centre de détention

Sous le coup de Sentence avec ordonnance de probation Sentence suspendue

Conditions non respectées

Accusé en liberté En fugue d'un centre d'accueil En sortie autorisée d'un centre de détention

Boisson alcoolique Drogue Stupéfiants Inconnu Normal

Arme Oui Non

Sorte d'armes Tronçonnée Restreinte Prohibée Simulée Imitation

Chargées Oui Non

En compagnie de complices Oui Non

Nombre 148

Armés Oui Non

Sorte d'armes Tronçonnée Restreinte Simulée Imitation

Chargées Oui Non

Cause pendante Oui Non

Cause numéro

Nature de l'infraction

PARTICIPATION DU PRÉVENU

A agi seul A guidé le groupe A agi comme conducteur

A prémédité A été complice A menacé

A comploté A servi de spécialiste Connait la victime

A été instigateur A fait le guet Connait les lieux

A été violent (expliquer au résumé des faits) A volé le v.a.

FRÉQUENTATION DU PRÉVENU

Criminelle Crime organisé Brasserie

Bande Trafiquant-drogue Club de nuit

Aucun ci-dessus Inconnue Autre (spécifiez)

Nom de l'établissement

LORS DE L'ARRESTATION ET/OU DE L'INTERROGATOIRE LE PRÉVENU

Démontrait: De l'indifférence De l'agressivité Autre (spécifiez)

De la coopération De l'incohérence

Était sous l'effet de: Drogue Boisson alcoolique Excessif

Stupéfiants Aucun Léger

Vivait du crime: Oui Non Inconnu



Synopsis
Pour le substitut du
procureur général

	A	M	J	No. séquentiel
No Dossier				
	2012	04	19	

No. Dossier 12-20394

No. Référence

**RÉGINA
VS**

Bilodeau-Colbert, Simon

Informations confidentielles à l'usage exclusif du
bureau du Procureur de la Couronne

Soumis par : Lt Serge Beaudry
En date du : 2012-05-03

Lt Serge Beaudry
1206

Lt en charge de l'intervention. A reçu l'avis d'éviction du recteur Jean Vaillancourt, a avisé les gens qu'ils étaient en état d'arrestation à 14h19 le 19 avril 2012. A constaté le désordre, les dommages et les méfaits.

Jean Vaillancourt

Recteur de l'université du Québec en Outaouais, a donné l'avis d'éviction au Lt Serge Beaudry



DÉCLARATION ET RENONCIATION AUX DROITS

(personne mineure en état d'arrestation, détenue ou soupçonnée d'avoir commis une infraction)

Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) 146

Numéro d'événement (dossier)		

Nom	<u>Bilodeau Colbert</u>	Prénom	<u>Simon</u>	Date de naissance (a-m-j)	<u>1994 05-20</u>
Adresse					
No	Rue	Ville		Code postal	

Nous sommes des policiers de Gatineau

Vous êtes présentement en état d'arrestation, détenu(e) ou interrogé(e) pour le ou les motifs suivants : _____

Mefait

MISE EN GARDE

Vous avez le droit de garder le silence.

Vous n'avez rien à espérer d'aucune promesse ou faveur, ni rien à craindre d'aucune menace, que vous parliez ou non.

Vous n'êtes pas obligé(e) de dire quoi que ce soit, mais vous devez comprendre clairement que, si vous désirez parler, tout ce que vous direz pourra servir de preuve dans les poursuites intentées contre vous.

DROIT À L'ASSISTANCE D'UN AVOCAT (LSJPA art. 25(2))

- Vous avez le droit d'avoir recours sans délai à l'assistance de l'avocat de votre choix.
- Si vous ne pouvez assumer les frais d'un avocat, vous pouvez vous prévaloir des services d'un avocat mandaté par l'Aide juridique en appelant : _____
Inscrire le numéro régional
- Sans égard à vos moyens financiers, vous pouvez appeler sans frais un avocat de garde et obtenir gratuitement des conseils juridiques au numéro 1-800-842-2213.

DROIT DE CONSULTER SES PÈRE OU MÈRE OU UNE TIERCE PERSONNE

Vous avez aussi le droit de consulter :

- soit votre père ou votre mère : Suzanne Bilodeau / François Colbert
Nom du ou des parents
- soit, en l'absence de votre père ou de votre mère, un parent adulte;
- soit, en l'absence de votre père ou de votre mère et du parent adulte, un autre adulte de votre choix.

DROIT À LA PRÉSENCE D'UN AVOCAT ET D'UNE TIERCE PERSONNE LORS DE LA DÉCLARATION)

- Toute déclaration que vous pourrez décider de faire devra être faite en présence de votre avocat et de la personne que vous aurez choisie de consulter, sauf si vous en décidez autrement;
- Si vous désirez la présence d'un avocat et d'une tierce personne, les policiers ne peuvent vous poser aucune question, tant que vous ne serez pas en présence de votre avocat et de la personne que vous aurez choisie, sauf si vous en décidez autrement.

Je reconnais que l'on m'a expliqué mes droits en des termes clairs et que je les ai compris.	<u>Simon Bilodeau-Colbert</u> Signature du déclarant
--	---



DÉCLARATION ET RENONCIATION AUX DROITS

(personne mineure en état d'arrestation, détenue ou soupçonnée d'avoir commis une infraction)

Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) 146

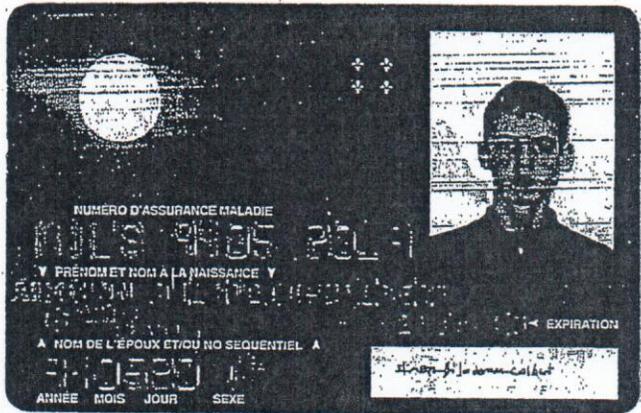
Numéro d'événement (dossier)		

ASSUJETISSEMENT À UNE PEINE APPLICABLE AUX ADULTES
Je reconnais avoir été avisé de la possibilité d'être assujéti à une peine applicable aux adultes.
<u>J. Z. [Signature]</u> Signature

JE DÉSIRE CONSULTER :		
• <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non : un avocat	_____	_____
	Nom de l'avocat consulté	No de téléphone
• <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non : une autre personne (mon père ou ma mère ou un parent adulte ou un autre adulte de mon choix)	_____	_____
	Nom de l'autre personne consultée et lien	

JE DÉSIRE, LORS DE LA DÉCLARATION, LA PRÉSENCE DE :		
• <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non : mon avocat		
• <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non : l'autre personne consultée (mon père ou ma mère ou un parent adulte ou un autre adulte de mon choix)		
Signé à _____ le _____ à _____		
(ville)	(a-m-j)	(heure)
_____	_____	
Signature du déclarant	Signature du policier	

JE RENONCE À MON DROIT :		
<input type="checkbox"/> de consulter un avocat	_____	
	Initiales	
<input type="checkbox"/> de consulter une autre personne (mon père ou ma mère ou un parent adulte ou un autre adulte de mon choix)	_____	
	Initiales	
<input type="checkbox"/> à la présence de mon avocat, lorsque je ferai ma déclaration	_____	
	Initiales	
<input type="checkbox"/> à la présence de l'autre personne consultée (mon père ou ma mère ou un parent adulte ou un autre adulte de mon choix), lorsque je ferai ma déclaration	_____	
	Initiales	
Signé à _____ le _____ à _____		
(ville)	(a-m-j)	(heure)
_____	_____	
Signature du déclarant	Signature du policier	



Bilodeau-Colbert

Simon

1994-05-20



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000\$

Narratif NOTES EVOLUTIVES (ENQUETEUR) - 1

NOTES EVOLUTIVES

Auteur 1524 RONDEAU-BERGERON DOMINIQU

Date mercredi 16 mai 2012 15:48

SERVICE DE POLICE DE GATINEAU

NOTES EVOLUTIVES D'ENQUETE

Notes:

{12-05-16 : Prise en charge du dossier. Sgte Lacroix m'informe qu'il s'agit de méfaits causés au pavillon de l'uoq 101 St-Jean-Bosco relié aux manifestations étudiantes.

Il s'agit de peinture rouge et un vidéo de l'événement serait disponible mais aucune copie n'est disponible au SPVG. Je suis donc en attente pour le vidéo. }

Signature: []

Date: []

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif RAPPORT D'ÉVÉNEMENT INITIAL - 1

Auteur 1591 COGGINS DENIS

Date jeudi 19 avril 2012 16:35

SERVICE DE POLICE DE GATINEAU

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

* AVEZ-VOUS DES NOTES AU CALEPIN EN LIEN AVEC CE DOSSIER ?

[] OUI [X] NON

SI OUI, JOINDRE AU DOSSIER S'IL S'AGIT D'UN DOSSIER D'ACCUSATION.

DATE ET HEURE DE LA RENCONTRE :

[2012-04-19 À 10H30]

ENDROIT DE LA RENCONTRE :

[283 BOUL-TACHÉ, L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, PORTE 1]

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

{MANIFESTANTS }

SOMMAIRE DES FAITS :

{À 10H35, UNE PREMIÈRE VAGUE D'ÉTUDIANTS SONT ARRIVÉ SUR LES LIEUX. UNE MAJORITÉ D'ENTRE EUX ÉTAIENT VÊTU DE MASQUE, BANDEAU ET DE DIVERS LUNETTE PROTECTRICE POUR LES YEUX. CES DERNIER CRIAIT ET SE SONT IMMÉDIATEMENT DIRIGÉ VERS NOUS. NOUS AVONS AVERTIT CES DERNIERS QUE L'UNIVERSITÉ ÉTAIT FERMÉ TEMPORAIREMENT EN LEUR DEMANDANT DE RECULER. ILS NOUS ONT RAPIDEMENT ENCESTRÉ ET PRIT LES POIGNÉES DE PORTE POUR TENTÉ DE LES OUVRIR DE FORCE. QUELQUES SECONDES PLUS TARD PLUSIEURS AUTRES INDIVIDU SE SONT RAJOUTÉ AU PREMIER GROUPE POUR UN TOTAL DE PLUS DE 100 PERSONNES.

ILS ONT RAPIDEMENT RÉUSSI À OUVRIR LA PORTE DE FORCE ET ENTRER À L'INTÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ. COMPTE TENU DU NOMBRE DE POLICIER VERSUS LE NOMBRE DE MANIFESTANT, NOUS NOUS SOMMES REPLIÉ, LEURS LAISSANT AINSI

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

L'ACCÈS AU BÂTIMENT POUR ÉVITER DE SE BLESSER. À 10H36, UNE FOIS QUE LA PORTE À ÉTÉ OUVERTE, PLUSIEURS MANIFESTANT ONT RÉUSSI À ENTRER À L'INTÉRIEUR EN COURANT, NOUS BOUSCULANT ET NOUS CRIANT DES INJURES.

PLUSIEURS AGENTS ONT RÉPONDU À NOTRE DEMANDE D'ASSISTANCE ET SONT VENU NOUS ASSISTER. UNE FOIS SUR PLACE, NOUS AVONS RÉUSSI À FORMER UNE LIGNE EMPÊCHANT AINSI L'ACCÈS À L'INTÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ.

}

MODUS OPERANDI :

{ }

TÉMOIN(S) :

{ }

SUSPECT(S) :

{ }

ARRESTATION :

{ IL Y A EU DES ARRESTATIONS À L'INTÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ FAIT PAR D'AUTRES AGENTS APPELÉ EN RENFORT. (VOIR SUPPLÉMENT) }

IDENTIFICATION DU PRÉVENU:

[] PIÈCES D'IDENTITÉS GENRE: { }
NUMÉRO: { }

[] IDENTIFICATION VERBALE

EXPLIQUEZ: { }

[] IDENTIFICATION PAR TIERCE PERSONNE NOM: { }
DDN: { }
LIEN: { }

[] IDENTIFICATION PAR AUTRE MOYEN

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

EXPLIQUEZ: { }

OBJETS SAISIS :

{ }

LA RÉFÉRENCE AU CAVAC A T'ELLE ÉTÉ PROPOSÉE ? [] OUI [] NON

LA RÉFÉRENCE AU CAVAC A T'ELLE ÉTÉ ACCEPTÉE ? [] OUI [] NON

SI OUI, LE FORMULAIRE DU CAVAC A T'IL ÉTÉ COMPLÉTÉ ? [] OUI [] NON

REMARQUES ADDITIONNELLES :

{ À NOTÉ QUE LES MANIFESTANT SONT ARRIVÉS EN GRAND NOMBRE. ILS N'ONT PAS RÉPONDU À NOS ORDRES DE RECULER ET NOUS ONT BOUSCULÉ POUR S'INTRODUIRE À L'INTÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUVRANT LA PORTE VÉROUILLÉE DE FORCE. LE TOUT CES DÉROULÉ SUR UN COURS LAPS DE TEMPS. }

PIÈCES ANNEXÉES :

- [] Promesse de comparaître
- [] Avec conditions de remise en liberté
- [] Citation de comparaître
- [] Engagement de comparaître (ex. non-résident du Québec)
- [] Contrôle d'id. des criminels (si date d'empreintes donnée)
- [] Engagement devant le percepteur des amendes
- [] Demande d'intenter des procédures
- [] Objection à la remise en liberté
- [] Liste de témoin(s)
- [] Synopsis (Précis des faits)
- [] Déclarations de témoins
- [] Déclarations de prévenus
- [] Avis de condamnation(s) antérieure(s) (Capacités affaiblis)
- [] Alcootest - Certificat du technicien qualifié alcootest (R-37)
- [] Certificat d'analyse de l'alcool type (Capacités affaiblies)
- [] Fiche d'enregistrement intoxilyser (R-36)
- [] Alcootest - État du prévenu (R-39)
- [] Rapport d'accident (R-1)
- [] Autorisation communiquer renseignements contenus au dossier médical
- [] Formulaire de référence au CAVAC

*** CONFIDENTIEL ***

Page 76 de 124



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

- Rapport de saisi sans mandat
- Preuve d'identité du prévenu
- Autres documents (probation, engagement, sursis, interdiction)
- DCJ (Niveau 1)
- DPE Note : Ne pas copier/coller le dpe dans un texte CQ

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000\$

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 1

Auteur 1634 APRIKIAN TAMAR

Date jeudi 19 avril 2012 16:10

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{ DURANT LA MANIFESTATION, J'ÉTAIS SITUÉE DEVANT LA PORTE NUMÉRO 1 DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS, SOIT À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT. LES AGENTS COGGINS, CHOUINARD, BONNEAU ET MOI-MÊME SOMMES ARRIVÉS À CET ENDROIT VERS 8H30 CE MATIN. NOUS AVONS ENTENDU L'ITINÉRAIRE DES MANIFESTANTS SUR LES ONDES AU FUR ET À MESURE QUE CEUX-CI AVANÇAIENT..

NOUS ENTENDONS ÉGALEMENT QUE LA PLUSPART ONT DES CAGOULES ET DES BOUCLIER. VERS 10H34, ON LES VOIS MARCHER EN ARRIÈRE DE L'UQO, SOIT DIRECTION DE LA PORTE LÀ OÙ NOUS SOMMES. LES PORTES DE L'UNIVERSITÉ SONT À CE MOMENT-CI DÉJÀ BARRÉES PAR LE PERSONNEL DE SECURITÉ DU CAMPUS.

LES MANIFESTANTS SE SONT DIRECTEMENT PRÉCIPITÉS VERS NOUS, SOIT EN FACE DE LA PORTE #1. IL Y AVAIT AU DÉBUT ENVIRON 50 JEUNES QUI CRIAIENT ET NOUS POUSSAIENT POUR QU'ON SE TASSE DE DEVANT LA PORTE. ILS ÉTAIENT EN EFFET PRESQUE TOUS MASQUÉ, ET/OU AVAIT LE VISAGE CACHÉ PAR UN FOULARD. SUITE À NOTRE PRÉSENCE, JE LEUR DEMANDE DE RECULER MAIS ILS CRIAIENT TOUJOURS PAR DESSUS NOUS, SANS JAMAIS RECULER. ILS ONT COMMENCÉ À TENTER D'OUVRIR LES PORTES DE L'UNIVERSITÉ, EN METTANT LEUR MAINS SUR LES POIGNET DE PORTES ET EN LES FORÇANT. J'AI MENTIONNÉ À CEUX DEVANT MOI QUE LES PORTES ÉTAIENT VÉROUILLÉES ET QUE L'UNIVERSITÉ EST FERMÉE. ENTRE TEMPS, LE VOLUME DES MANIFESTANTS A FACILEMENT TRIPLÉ. IL ÉTAIT DONC PLUS DIFFICILE DE LES EMPÊCHER DE FORCER LES PORTES. DÛ LE NOMBRE DE POLICE QUE NOUS ÉTIIONS SUR LES LIEUX AU MOMENT MÊME, J'AI DU ME TASSER AFIN D'ÉVITER D'ÊTRE ENCERCLÉE, VOIR MÊME BLESSÉE.

C'EST À CE MOMENT -CI QUE PLUSIEURS MANIFESTANTS ONT RÉUSSI À FORCER LA PORTE ET ENTRER À L'INTÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 2

Auteur 1338 BEAUPRE MIGAEL

Date jeudi 19 avril 2012 19:12

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{Le 2012-04-19 je suis mobilisé pour une manifestation étudiante dans la ville de Gatineau, itinéraire inconnu et intention inconnu. Je fait parti de l'Unité de Contrôle de Foule de la ville de Gatineau.

Lors de l'intervention au pavillon Lucien-Brault avec l'équipe je constate ses faits :

La contrevenante , duement identifié par la suite au nom de Julie Larochelle-Audet, s'accroupie derrière un drap rouge tenu par la main par un homme qui du groupe celle-ci me regarde d'un sourire et me fait de allo de la main. Elle demeure comme ceci pour environ plus de 2 minutes. Je la voie ce relever et quitter cet endroit. Je constate la dame en question : Gilet rose Hoodies, Cheveux brun court de race blanche , taille moyenne, je la voie ce diriger vers une table et s'asseoir. Le Sgt D. Blais arrive sur les lieux peu de temps après et constate au sol un gobelet d'urine et une flaque d'urine autour de celle-ci au sol, le tout que je ne pouvais voir de ma position. Le sgt Blais me fait la demande si je sais qui est le responsable et je lui indique la dame auprès de la fenêtre étant celle que j'ai constater accroupie a cet endroit caché par le draps rouge.

Le Sgt Blais rencontre par la suite un autre agent et ce rend a la dame en question. lors de son intervention avec la dame je peux voir celle-ci dire non de la tête en hochant tout en parlant. Je ne peux pas savoir ce qu'elle a dis de ma distance. Contact initiale par le Sgt Blais. A ce moment je quitte l'intervention pour juger de la réaction de la foule a la situation. Tout semble calme. J'entends la femme crier, retourne mon regard vers le Sgt Blais et je constate un homme d'un certain âge, taille petite cheveux gris blanc ce lancer sur le Sgt Blais. De ma position, je le vois ce placer dans le dos du Sgt Blais et je vois le sgt déstabiliser temporairement par l'acte de l'homme, je ne peux voir quel contact physique il a eu avec le Sgt Blais. C'est a ce moment que les agents d'UCF a cet endroit viens a l'assistance du Sgt Blais. Ceci attire l'attention de le foule.

Je constate, l'agt Benard (identité confirmer après fait) ce placer entre le sgt Blais et l'homme âgé. Celui-ci s'aggripe après le bâton de l'agt Bénard. L'agent Bénard le repousse avec le bouclier a une reprise sans succès et une deuxième fois par la suite. La foule ce met a hurler et s'approche rapidement du groupe. A ce moment plusieurs agents ce trouve a

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000\$

cet endroit et je perds le visuel.

L'individu est maîtrisé et escorter a l'extérieur par la suite. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 5

Au teur 1409 BLAIS DAVID

Date jeudi 19 avril 2012 19:18

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{ 2012-04-19.

Manifestation des étudiants au pavillon Lucien-Brault de l'UQO.

Durant cette intervention j'agissais en tant que superviseur des équipes d'arrestation de l'unité de contrôle de foule.

Durant la surveillance des étudiants qui occupaient la cafétéria de l'UQO, les agts Beaupré et Bénard m'avisent qu'une jeune femme venait d'uriner au sol.

Cette dame sera plus tard identifiée comme étant Mme Julie Larochelle-Audet. J'avise l'inspecteur Dessureault de la situation et il me demande de faire l'extraction immédiate de la dame.

Je me dirige vers elle et je l'avise de la situation. Je lui dit qu'elle a commis une nouvelle infraction au règlement municipal (uriner dans un endroit public) et qu'elle doit me suivre.

Elle me répond qu'elle est déjà en état d'arrestation et qu'elle ne me suivra pas. Je lui ordonne à nouveau de se lever et de me suivre et elle refuse. Je saisi alors son bras gauche avec un contrôle articulaire au poignet. Elle saisie alors un porte feuille et un foulard sur la table avec sa main droite et se tourne rapidement vers la gauche en me donnant un coup de poing sur la visière de mon masque.

J'ai alors senti une pression sur mon bras gauche et j'ai vu un homme dans la cinquantaine qui m'avait agrippé le bras. Il se met à me tirer vers l'arrière. Plusieurs agts de l'unité de contrôle de foule sont intervenus avec l'individu et celui-ci a été maîtrisé.

Lorsque l'individu m'a relâché le bras, Mme Larochelle-Audet se débattait. J'ai dû lui faire un contrôle de l'encôlure et me rapprocher du mur de façon à la coincer à cet endroit. Je l'ai avisé qu'elle serait également accusée de voies de fait sur un agt de la paix.

Près du mur, j'ai relâché le contrôle par l'encôlure, j'ai ordonné à la dame de mettre ses mains dans son dos et elle a obtempéré à mes demandes.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Je l'ai alors menottée dans le dos avec des menottes de plastique de type
''Tie-wrap''.

Elle a été remise à l'agt Marc Leblanc qui a continué son extraction vers
les autobus.

L'agt Leblanc m'a avisé de l'identité de la dame suite à son extraction.

Étant donné la situation de manifestation, je suis incapable de donner les
heures exactes des infractions, de l'arrestation ou de l'extraction de la
dame.

Elle sera libérée au poste de Gatineau durant la soirée et elle sera avisée
qu'elle recevra un constat d'infraction par la poste pour l'infraction
municipale. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 4

Auteur 1455 CASTONGUAY BRUNO

Date jeudi 19 avril 2012 19:23

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{ EN DATE DU 2012-04-19, JE SUIS DÉPLOYÉ DANS L'UNITÉ DE CONTRÔLE DE FOULE, FAISANT PARTIS DE LA SECTION TROIS DANS LE PAVILLON BRAULT DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS.

L'UNITÉ EST DONC DÉPLOYÉ DANS LA CAFETERIA DE L'UNIVERSITÉ. JE FAIS PARTIS DU RANG PRES D'UNE FENÊTRE AFIN D'ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ DU CORDON DE SÉCURITÉ FORMÉ PAR LA TROUPE.

JE VOIS DANS LA CAFETERIA PRES D'UNE COLONE DE CIMENT, UN GROUPE D'INDIVIDU QUI CACHE UNE DAME ACCROUPIE. JE REMARQUE UNE FOIS QU'ELLE SE LEVE, QU'ELLE VIENT D'URINER AU SOL. JE VOIS L'URINE AU SOL.

LA DAME VIENT S'ASSEOIR A UN CHAISE DEVANT MOI PAR LA SUITE. ELLE EST VETUE D'UN CHANDAIL ROUGE-ORANGE.

LE SERGENT BLAIS EST AVISÉ DE LA SITUATION ET EST LUI MEME AVISÉ PAR L'INSPECTEUR DESSUREAULT DE PROCÉDER A L'ARRESTATION DE LA DAME POUR CELA.

LE SERGENT BLAIS SE DIRIGE VERS LA DAME ET JE L'ASSISTE AFIN D'ASSURER SA SÉCURITÉ.

LE SERGENT BLAIS SE DIRIGE VERS LA DAME ET L'AVISE QU'ELLE DOIT LE SUIVRE. ELLE REFUSE, IL FAIT CONTACT INITIAL, ELLE SE LEVE ET LE FRAPPE SUR SA VISIÈRE DE SON CASQUE.

JE REPOUSSE LA DAME ET AU MEME MOMENT, UN HOMME CHEVEUX BLANCS, GILET BLEU MARINE ASSIS DERRIÈRE CELLE-CI MENTIONNE 'C'EST PAS UN FACON D'ARRÊTER UNE DAME'.

L'HOMME SE LEVE ET PREND CONTACT SUR LE SERGENT BLAIS ET LE RETIEN AVEC SES MAINS. AU MEME MOMENT, LES GENS PRÉSENTS S'ACCUMULENT RAPIDEMENT DEVANT NOUS ET TENTE DE S'EN PRENDRE A NOUS. ÉTANT EN NOMBRE INFÉRIEUR, IL EST DE MISE DE PROTÉGER NOS POSITIONS. J'AVISE L'HOMME DE RECULER A VIVE VOIX, IL ME REGARDE ET NE RECULE PAS. A CE MOMENT, J'UTILISE MON BATON COMME ARME INTERMÉDIAIRE AFIN D'ARRÊTER L'AGRESSION PHYSIQUE SUR L'HOMME EN LE FRAPPANT SUR L'AVANT BRAS GAUCHE.

IL TIEN TOUTJOURS LE SERGENT BLAIS, DONC JE DONNE A NOUVEAU UN COUP DE

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

BATON SUR LE MEME AVANT BRAS, IL LACHE PRISE ET PAR LA SUITE, JE REPOUSSE L'HOMME AVEC MON BOUCLIER AFIN DE L'AMENER AU SOL POUR LE RETIRER AFIN QU'IL SOIT MAITRISÉ.

L'HOMME SE RETROUVE AU SOL DERRIERE LA MELÉE. JE LUI DIT DE SE CALMER ET LUI OFFRE DE L'aIDE POUR L'AIDER A SE RELEVER. IL ME REGARDE ET REFUSE.

JE LUI MENTIONNE A PLUSIEURS REPRISSES QUE JE PEUT L'AIDER A SE RELEVER. IL DIT QU'IL PEUT LE FAIRE TOUT SEUL. IL SE PLACE A GENOUX ET PAR LA SUITE, JE PRENDS SON BRAS DROIT POUR L'AIDER A SE RELEVER. IL EST PRIS EN CHARGE PAR D'AUTRE AGENTS AFIN D'ETRE ARRETÉ ET TRANSPORTÉ.

PAR LA SUITE, JE RÉINTEGRE LE CORDON DE SÉCURITÉ. LES MANIFESTANTS SONT DEBOUT SUR LES TABLES ET NOUS INJURENT AGRESSIVEMENT. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 6

MONSIEUR MAROIS

Auteur 1579 BENARD NICOLAS

Date jeudi 19 avril 2012 19:27

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{2012-04-19 AGENT BENARD 1579, JE SUIS DANS L'UNITE DE CONTRÔLE DE FOULE. DE CE FAIT, J'ÉTAIS EN POSITION DANS LA SALLE DE LA CAFÉTÉRIA AU 101 RUE SAINT-JEAN-BOSCO, AU PAVILLON LUCIEN-BRAULT, SUITE À LA MANIFESTATION DES ÉTUDIANTS.

ALORS, J'APERÇOIS UNE JEUNE DAME DANS LE DÉBUT DE LA VINGTAINNE AVEC UN GILET DE COULEUR ORANGE/ROUGE AVEC DES PANTALONS DE COULEUR NOIR. CELLE-CI SE DIRIGE À PROXIMITÉ D'UNE COLONNE DE BÉTON DANS LA CAFÉTÉRIA ET ELLE PLACE UN PETIT CONTENANT DE COULEUR BLANC PRÈS DE CELUI-CI. ENSUITE, ELLE SE PLACE EN POSITION ASSISE ET ELLE URINE DANS CELUI-CI. IL EST À NOTER QU'UNE MARRE D'URINE ÉTAIT PRÉSENTE AU SOL. (VOIR LES PHOTOS PRISES PAR LE SIJ/SERVICE D'IDENTIFICATION JUDICIAIRE)

JE MENTIONNE CETTE INFORMATION AU SERGENT DE L'UNITE D'ARRESTATION, SERGENT BLAIS 1409.

IL EST À NOTER QU'UNE FOIS QUE LA JEUNE FILLE A URINÉE AU SOL, CELLE-CI VA S'ASSEOIR À UNE TABLE, À PROXIMITÉ DU CONTROLE DE FOULE, MAIS CETTE TABLE ÉTAIT À PROXIMITÉ DE D'AUTRES TABLES AVEC D'AUTRES INDIVIDUS ASSIENT.

LE SERGENT BLAIS SE DIRIGE VERS LA JEUNE FILLE POUR PROCÉDER À SON ARRESTATION. AINSI, AGENT BENARD, EN TANT QUE MEMBRE DE L'UNITE DE CONTRÔLE DE FOULE, JE ME PLACE DOS CONTRE LE SERGENT BLAIS POUR ASSURER SA PROTECTION. CEPENDANT, LE SERGENT BLAIS MENTIONNE VERBALEMENT À LA JEUNE FILLE LA RAISON DE SON ARRESTATION ET LUI DEMANDE DE BIEN VOULOIR SE LEVER ET SE DIRIGER À L'EXTÉRIEUR DE LA FOULE. CELLE-CI NE DÉSIRE PAS COLLABORER, ELLE NE CESSE D'ÉLEVER LE TON ET DE TENTER DE SE JUSTIFIER.

À CE MOMENT, UN HOMME, UN CERTAIN MONSIEUR MAROIS ÂGÉE D'ENVIRON 55-60 ANS AGRIPE UN BRAS DU SERGENT BLAIS ET CRIE: << CE N'EST PAS UNE MANIÈRE D'ARRÊTER UNE DAME >>.

ALORS, PUISQU'IL S'AGIT D'UNE AGRESSION PHYSIQUE ET QUE NOUS SOMMES DANS UNE SITUATION DE MANIFESTATION, EN TANT QU'AGENT DE CONTRÔLE DE FOULE, JE TENTE DE REPOUSSER L'HOMME DU SERGENT BLAIS, QUI PROCÉDAIT À L'ARRESTATION DE LA JEUNE FILLE.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

IL EST À NOTER QUE PLUSIEURS MANIFESTANTS SONT À PROXIMITÉS ET QU'IL Y A UNE PANOPLIE DE TABLE À DÎNER OÙ A LIEU L'ALTERCATION.

ALORS, SUITE À L'AGRESSION PHYSIQUE SUR LE SERGENT BLAIS DE LA PART DE MONSIEUR MAROIS (NON IDENTIFIÉ POSITIVEMENT), AGENT BENARD J'UTILISE UN MOYEN COERCITIF, COMME MENTIONNÉ CI-HAUT ET JE LE REPOUSSE À L'AIDE DE MON BOUCLIER.

SUITE À CE GESTE, MONSIEUR MAROIS COMMENCE À CRIER, LA FOULE DE LA MANIFESTATION SE RAPPROCHE ET COMMENCE À NOUS REPOUSSER. MONSIEUR MAROIS PREND MON BÂTON (BÂTON LONG DU CONTRÔLE DE FOULE) AVEC SA MAIN DROITE. PAR LA SUITE, CELUI-CI TENTE DE L'AMENER À SON CORPS. JE CRIE À PLUSIEURS REPRISSES DE LÂCHER PRISE, MAIS SANS SUCCÈS. DE CE FAIT, JE TENTE DE REGAGNER LE CONTRÔLE DE MON BÂTON, DE PEUR QUE CELUI-CI S'EN SERT CONTRE LE CONTRÔLE ANTI-ÉMEUTE. AINSI, JE LUI ASSAINE À TROIS REPRISSES UN COUP DE BOUCLIER ET JE RÉUSSIS À REPRENDRE LE CONTRÔLE DE CELU-CI.

SUITE À LA REPRISSE DE MON ARME-INTERMÉDIAIRE (BÂTON DU CONTRÔLE DE FOULE), L'AGENT PIERRE-FRANÇOIS BLAIS 1554 VIENT PROCÉDER À L'ARRESTATION DE MONSIEUR MAROIS.

SUITE À CET ÉVÉNEMENT, JE RÉINTÈGRE LE GROUPE DE CONTRÔLE DE FOULE ET NOUS REFORMONS UNE LIGNE DE SÉCURITÉ. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000\$

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 3

ENTRAVE ROBERT MAROIS

Auteur 1554 BLAIS PIERRE-FRANCOIS

Date jeudi 19 avril 2012 19:28

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{DANS LE PRESENT DOSSIER, J'ÉTAIS EN FONCTION COMME MEMBRE DE L'UNITÉ
CONTROLE DE FOULE.

DURANT L'APRES MIDI DU 19 NOVEMBRE, NOUS ÉTIIONS A LA CAFETERIA DE L'UCO,
PAVILLON LUCIEN BRAULT. UN GROUPE DE PERSONNES AVAIENT ÉTÉ MIS EN ÉTAT
D'ARRESTATION POUR MÉFAIT ET ÉTAIENT TRANFEREES POUR LEUR TRANSPORT ET
MENOTTAGE UNE A UNE.

A UN MOMENT, J'AI REMARQUE QUE LE SGT BLAIS EST ALLE AVISER UNE DAME SE
TROUVANT ASSISE EN FACE DE MOI, A ENVIRON 10 METRES. LA DAME A RESISTE AU
CONTACT INITIAL ET UN HOMME (PLUS TARD IDENTIFIÉ COMME ROBERT MAROIS) A
PRIS LE BRAS DU SGT BLAIS. PLUSIEURS AUTRES PERSONNES ONT ALORS TENTE
D'INTERFERER AVEC L'ARRESTATION. JE ME SUIS APPROCHÉ ET LORSQUE J'ÉTAIS
PRES DU GROUPE DE PERSONNES ET POLICIERS, J'AI CONSTATÉ QUE MAROIS TENAIT
LE BATON DE L'AGT BENARD AVEC UNE MAIN ET LE BOUCLIER D'UN POLICIER.
PLUSIEURS AUTRES PERSONNES ONT TENTÉ ENCORE UNE FOIS DE SE RAPPROCHER DE
L'INTERVENTION ET J'AI PASSE A COTE DE MAROIS POUR RÉPOUSSER QUELQUES
PERSONNES. J'AI CONSTATE QUE LA FOULE RECULE QUELQUE PEU ET ENSUITE EN ME
TOURNANT, JE REMARQUE ALORS QUE MAROIS EST TOMBE SUR LE DOS ENTRE DEUX
TABLE. JE L'AI ALORS AIDE A SE RELEVER DEBOUT. PAR LA SUITE, J'AI PRIS UN
CONTACT INITIAL AVEC MAROIS POUR LE GUIDER A L'ÉCART DES TABLES.

ARRESTATION: JE LUI AI ALORS DIT QU'IL ÉTAIT EN ÉTAT D'ARRESTATION POUR
ENTRAVE MAIS IL A ALORS TENTÉ DE SE DEFAIRE VIOLEMENT DU CONTACT INITIAL EN
TIRANT SON COUDE VERS LUI ET LE PRENANT AVEC SON AUTRE MAIN. J'AI DU LUI
DEFAIRE LES DOIGTS POUR SEPARANT SES MAINS. IL A CONTINUE A RESISTER ENCORE
TRES VIOLEMENT, DEMONTRANT UNE FORCE TRES SURPRENANTE POUR UN HOMME DE SON
AGE. ÉTANT INCAPABLE DE LE MAITRISER, J'AI EU DE L'AIDE D'UN AUTRE AGENT
ET NOUS AVONS AMENER MAROIS AU SOL. IL CONTINUAIT A RESISTER ENCORE TRES
FORTEMENT A SON MENOTTAGE ET J'AI DU LUI FAIRE UNE CONTROLE ARTICULAIRE DU
COUDE ET POIGNET POUR LE MENOTTER.

JE LUI AI ENCORE DIT LES MOTIFS D'ARRESTATION MAIS IL NE M'ÉCOUTAIT PLUS DU
TOUT. JE L'AI ALORS REMIS A L'AGT JEAN BOURDEAU ET UN AUTRE POLICIER QUI
SONT PARTIS AVEC POUR LE TRANSPORT.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

J'AI REPRIS MA POSITION SUR LA LIGNE A CE MOMENT ET CECI MIS FIN A MON INTERVENTION AVEC MAROIS.

PAR LA SUITE, J'AI RENCONTRÉ LE SGT BLAIS AU POSTE QUI M'A PRESENTER UNE COPIE DE SON PERMIS DE CONDUIRE OU J'AI PU CONFIRMER SON IDENTITÉ. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 7

UCF-MAROIS & L-AUDETTE

Auteur 1484 HELIE MARIE EVE

Date jeudi 19 avril 2012 19:29

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{Jeudi le 19 avril 2012, je suis membre de l'unité contrôle de foule (UCF).

En après midi, moi et l'UCF étions positionnés dans la cafétéria du pavillon Lucien-Brault de l'Université du Québec en Outaouais. J'étais face aux fenêtres donnant sur l'extérieur. Les manifestants dans la cafétéria étaient déjà avisés par porte-voix qu'ils étaient arrêtés pour méfait et relativement calme. Ils ont également été avisé qu'ils seraient escortés un à un à l'extérieur. L'extraction des manifestants étaient déjà bien entamé lorsqu'on apprend par onde radio qu'une dame vient d'être surprise à uriner sur le sol.

Le sgt Blais avise alors le PC qu'il va procéder à son extraction sur le champ alors que la dame* vient de s'asseoir à une table non loin de moi.

De ma position, je ne peux l'entendre parler mais je peux bien l'observer car ils sont à environ 10 mètres de moi. Il est très calme, marche normalement vers celle-ci qui est dos à lui. Il se positionne à côté d'elle et toujours d'une façon calme il fait une intervention verbale. Il argumente quelques secondes avec elle pour la convaincre de se lever et j'entends alors la dame lever le ton mais ne comprend pas ses paroles. Je vois le sgt Blais qui prend le bras gauche comme contact initial au niveau du poignet et du bras. Je vois qu'elle refuse toujours d'optempérer. Je le vois alors faire une technique de transport en tentant de la soulever pour la convaincre de se lever par elle. Celle-ci semble se fâcher et je la vois s'élançer de son bras droit directement sur la visière du sgt Blais en criant. Le geste fut vif et a surpris le sgt qui a pris un pas de recule.

À ce moment, les autres manifestants ont commencé a s'agiter, à crier et à se diriger vers l'intervention en cours. J'ai quitté la scène des yeux pour venir protéger avec mon bouclier le lieu de l'intervention. Lorsque j'ai ramené mon attention vers l'intervention j'ai vu qu'un homme était derrière le sgt et semblait l'agripper car il était penché sur la table devant lui vers le sgt et criait et semblait agressif. Je me suis approché pour venir en aide au sgt et à un autre agent qui tentait d'intervenir et j'ai vu que l'homme** tenait un baton appartenant à un membre de l'UCF. Il tirait avec véhémence sur celui-ci même s'il recevait des coups sur les avants bras par un autre bâton pour qu'il lâche prise.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Comme les manifestants continuaient de s'animer près de nous et que plusieurs membres de l'UCF sont venus en aide au sgt Blais j'ai ramené mon attention sur les manifestants pour nous protéger.

Finalement ces 2 individus ont été extraits de la cafétéria. Il a fallu plusieurs minutes avant que les manifestants restent reviennent au calme, clamant la brutalité policière.

Étant en pleine intervention sur une manifestation, je n'ai pas pris de note et n'ai pu noter d'heure d'intervention non plus.

*la dame était de race blanche, environ 20-25 ans, cheveux bruns portant un chandail mince de couleur orangé et a été identifié ultérieurement comme étant LAROCHELLE-AUDETTE.

**l'homme était de race blanche, environ 55-60 ans, cheveux blancs clairsemés sur le dessus, portant un jeans bleus pâles, un chandail à manches longues foncés. Il a été identifié ultérieurement comme étant Robert MAROIS. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 8

Auteur 1237 LAJOIE ROCH (AYL)

Date jeudi 19 avril 2012 19:33

Code de verrouillage QTBFNNIQ

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{Jeudi le 19 avril 2012, j'étais assigné à l'Unité de Contrôle de Foule (UCF) comme sergent en charge de la section 3 (bleus).

En après-midi, nous avons dû se rendre à l'intérieur du pavillon Lucien-Brault de l'UQO, pour intervenir auprès de manifestants qui avaient pénétré et s'étaient rassemblés dans la cafétéria.

J'avais des agents de ma section, ainsi que la section 2 (jaunes), postés en ligne près des fenêtres, ainsi que près des marches. Les manifestants étaient calmes et certains faisaient des discours faisant référence à leur cause. Contenus dans la cafétéria, ils furent tous arrêtés pour méfait.

En attente de leur transport vers le poste de police, les manifestants étaient amenés un à un.

Une manifestante a uriné sur le plancher et fut identifiée par des agents. Elle fut alors interpellée par le Sgt Blais. Je voyais l'intervention de ma position (en ligne avec les tables où la dame se trouvait). J'ai vu la jeune dame refuser de le suivre. Elle fut invitée à se lever par le Sgt Blais, en lui tenant le bras. Elle s'est levée rapidement s'est virée à gauche et a frappé le Sgt Blais au niveau du casque avec ce qui semblait être son poing et un morceau de tissu. Il a alors initié un contrôle sur la dame, mais je n'ai pu voir davantage étant donné la présence de plusieurs manifestants qui se sont rapprochés.

Je me suis approché avec des agents de ma section en longeant les tables. Voyant que les policiers avaient des problèmes avec les manifestants qui tiraient sur les policiers et se regroupaient autour d'eux, j'ai accéléré le pas et me suis retrouvé face à plusieurs manifestants qui bloquaient la voie. J'ai indiqué aux manifestants de se ranger à plusieurs reprises et j'ai même dû pousser avec mon bâton un certain nombre d'entre eux car ils ne se tassaient pas; certains se sont retrouvés au sol. J'ai pu prendre un certain périmètre de protection autour de policiers, avec les agents de ma section. Les manifestants nous ont insulté tout au long de l'intervention, malgré le fait que je leur disais de reculer et expliquais ce qui se passait. J'ai vu que les explications que je donnais ne donnaient rien, les manifestants étaient indifférents et axés sur leurs

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000\$

idéologies et opinions.

Suite à l'extraction des gens arrêtés, nous avons rétabli le périmètre,
pour reprendre l'extraction et le transport des prévenus. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 9

Auteur 1530 EAST ANDREE

Date vendredi 20 avril 2012 2:33

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{ Le 2012-04-19, j'étais en poste à l'écrou au poste de Gatineau. J'ai rencontré Mme.Periers-Denis, Mme.Mayer-Lessard, Mme.Morin et M.Bilodeau-Colbert, qui étaient tous mineurs. Mme.Periers-Denis et Mme.Morin souhaitait parler avec leurs mères et je les aie donc contacté. Je leur ai aussi expliqué que motif de l'arrestation. Les deux jeunes femmes ont pu parler avec leurs mères repectives en tout confidentialité.

Mme.Mayer-Lessard ne souhaitait pas contacter un proche. J'ei tenté d'appelle sa mère, Mme.Germain pour l'aviser, mais il n'y avait pas de réponse.

M.Bilodeau-Colbert a pu parler avec sa mère qui était dans la cellule #1 puisqu'elle avait elle aussi été arrêté. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 10

Auteur 1287 BOURGEOU DANIEL (HUL)

Date vendredi 20 avril 2012 14:12

Code de verrouillage NWIKAONU

Jeudi 19 avril 2012, je suis assigne a la manifestation étudiantes.

Suite a l'escorte des manifestants, lors de la première visite des manifestants UQO sur Tache, des agents demandent du renfort a la porte #1, car les manifestants ont les portes ouvertes et entre a l'intérieur.

En arrivant aux portes, je tente de faire sortir des manifestants, puis a un certain moments, je reçois 3 coups poings au visage, cote droit, d'une jeune dame, aucune blessure.

Vers 11h00 nous sommes rendu l'UQO sur St-Jean-Bosco, des agents demandent renfort pour la porte principale, car les manifestants se dirigent vers eux. Je vais les rejoindre. Nous formons une ligne pour empecher les manifestants, qui sont en tres grand nombre, de tenter d'ouvrir les portes. Ceux-ci formant une foule de plus de 6 rangees devant nous, se sont avance sur nous, en nous poussant. En tentant des les pousser, sur ma gauche, j'ai percue un de mes collegues reculer et voir un manifestant passer avec lui. La ligne a tenter de se refermer, mais je commençais a faiblir sur la pression du groupe devant nous. Puis j'ai crue apercevoir un autre collegue sur ma droite, par-terre, voyant de l'uniforme foncer et fluo, plus bas que moi. Craignant que la ligne brise encore, j'ai pris la decission de sortir mon poivre de cayenne, Oleoresin Capsicum. D'un mouvement circulaire, de ma gauche vers ma droite, j'ai asperge la foule devant moi, sans viser une personne en particulier. Reaction, la foule a brise et reculer, nous donnant la chance de se repositionner. A ce moment il est environ 11h15. Effet secondaire, certain d'entre nous avons respirer aussi des particules, irritation mineur de ma parts au voix respiratoire. La foule s'est dispercee par la suite. Quelques manifestant indiquant s'avoir fait asperge.

Sur les lieux, j'en ai avise le sgt Lauzon, puis, un peut plus tard, j'ai avise l'Insp. Marc Robert.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 12

SUPPLEMENT PATROUILL

Auteur 1304 SIMARD ERIC

Date vendredi 20 avril 2012 16:51

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{Le 19 Avril 2012, de 7h15 à 4h00, dans le cadre des opérations entourant les manifestations à l'UQO et autres endroits dans la ville, j'ai été affecté au poste de police du 777 de la Carrière afin de coordonner l'arrivée et le traitement des manifestants arrêtés par les équipes d'intervention.

Mon équipe était composée de plusieurs membres et les tâches de ces derniers ont été modifiées et ajustées au courant de notre mobilisation afin de permettre un meilleur traitement de la situation.

Alors, en raison de remplacements ou changement d'affectations les gens ayant été sous ma gouverne à différents moments de mon affectation ont été: le Sgt Danny Proulx, l'agente Blais Poirier, l'agent Joel Benoit, l'agent Eric Laroche, l'agent Daniel Charbonneau, l'agente Sophie Dumaine, l'Agent Marc Leclerc, la S/D Doriane Côté, le S/D Rock Legault, le Tech Sij Gilles Lamarches, l'agent Jean-Michel Lapointe, l'agent Martin Dessureault, l'agent Steve Boisvert, l'agent Benoit Lebel, l'agente Tamar Aprikan, l'agente Lori-Ann Slattery et l'agent Denis Coggins.

La plupart ont eu la tâche de surveiller les manifestants arrêtés et voir à certains de leurs besoins. Donc, ils ont pu aller à la toilette, obtenir de la nourriture, boire, ils avaient même accès à leurs propres collations et téléphones.

Les autres ont eu des tâches de nature administrative dont l'identification, l'inscription aux VDX, rencontre et explication des procédures, rédaction de documents, appels avocats et proches, remise en liberté etc.

Tous les gens sous ma responsabilité avaient la consigne de m'aviser de tout problème qui pouvait avoir lieu à l'égard des manifestants et aucun ne m'a été rapporté.

L'agente Blais-Poirier s'occupait de la procédure d'écrou;

Le Sgt Proulx et moi-même rencontrions les gens, les informions des infractions, documents et procédures, donnions l'opportunité d'effectuer

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

les appels et libérations des gens;

Le Tech Sij Lamarche s'occupait des cas nécessitant une identification particulière et la prise d'empreintes-photos pour les gens y consentant;

Les S/D Côté et Legault étaient assignés à l'identification positive des gens et l'avis aux parents;

L'agent Marc Leclerc s'occupait de l'inscription au VDX;

Les agents Coggins, Slattery, Lebel et Aprikan étaient à la production des documents de libération;

Les autres agents avaient les tâches de surveiller, retirer ou changer les entraves et s'assurer du transit des citoyens entre les différents postes de travail jusqu'à la sortie du bâtiment.

Nos activités se sont bien déroulées.

}

*** CONFIDENTIEL ***



EG# 2012-20394

SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 11

Auteur 1634 APRIKIAN TAMAR

Date vendredi 20 avril 2012 21:39

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{PRENDRE NOTE QUE PEU APRÈS, L'AGENTE HARTON M'AVISE QU'ELLE A ARRÊTÉ UN INDIVIDU (MORISSETTE, MICHEL). ELLE LUI AVAIT DÉJÀ MENOTTÉ. LE SGT PLOUFFE NOUS DEMANDE À MOI ET L'AGENT COGGINS DE PROCÉDER AU TRANSPORT DE CE DÉTENU ET UN AUTRE, NOMMÉ PHILIPPE. JE METS DONC MES MENOTTES SUR MONSIEUR MORRISSETTE AFIN QUE L'AGENTE HARTON REPRENS LES SIENNES. L'AGENT COGGINS S'OCCUPE DU DEUXIÈME DETENU. JE PROCÈDE À UNE FOUILLE SOMMAIRE DE MONSIEUR MORISSETTE AVANT DE LUI METTRE DANS MON VÉHICULE PATROUILLE #51. MONSIEUR N'A PAS PARLÉ DURANT LE TRANSPORT VERS LE POSTE DE POLICE.

RENDUS À L'ÉCROU, LES DEUX DÉTENUS ONT ÉTÉ PRIS EN CHARGE PAR LES AGENTS LAROCHE ET DUMAINE. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 13

Auteur 1588 BOISVERT STEVE

Date mardi 24 avril 2012 5:59

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{Le 2012-04-19, j'ai reçu une demande pour assister lors de la manifestation étudiante.

J'ai été assigné à l'équipe du LT Beauchamps.

J'ai été jumelé avec l'agent Lapointe Mat 1536 afin de faire la surveillance de la porte #26 qui donne sur l'arrière de l'UQO pavillon Alexandre-Taché.

Vers 8H30, nous sommes arrivés sur les lieux.

Plusieurs de nos collègues étaient situés tout autour de l'université afin de faire la surveillance des points d'entrées.

Sur les ondes nous pouvions entendre la manifestation qui était commentée. Nous pouvions savoir qu'elle se dirigeait vers nous.

Une fois arrivée devant le pavillon Alexandre-Taché, les manifestants se sont dirigés vers l'arrière du bâtiment, en utilisant l'accès à l'OUEST du bâtiment.

Je pouvais voir de ma position les manifestants arriver, en criant. Ils étaient très nombreux.

C'est à ce moment, que nous avons entendu une demande d'assistance, qui provenait des agents qui étaient situés la porte #1. C'est à dire, là où les manifestants étaient rassemblés.

Nous avons hésité à quitter notre champ de responsabilité. Lorsque le SGT Plouffe est passé en véhicule, il nous a indiqué de se rendre rapidement à la porte #1.

Une fois sur les lieux, j'ai dû repousser quelques manifestants afin de me rendre aux portes. Une fois arrivé, j'ai constaté que les portes étaient tenues en position ouvertes et que des manifestants entraient dans l'université. J'ai tout de suite, commencé à refermer les portes, pendant que mes collègues repoussaient la foule.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000\$

Une fois les portes refermées, nous avons formé une ligne devant les portes. Plusieurs policiers en civil et en uniforme sont venus porter assistance. Nous avons formé une la ligne devant les portes. Les manifestants continuaient de scander des slogans et certains tentaient de franchir la ligne. Ils étaient repoussés.

Les manifestants ont ensuite quittée l'arrière, pour se diriger vers l'avant de l'université.

Après avoir manifesté devant, ils ont ensuite quitté les lieux.

De mon côté, j'ai retourné à la porte #26 afin de continuer la surveillance.

Quelques temps plus tard, nous avons reçu une demande pour se diriger au Pavillon Lucien-Brault.

Sur les lieux, à la demande du Lt Beauchamps, nous avons escorté un autobus de la STO, vers le poste de police de Hull. Cet autobus était remplis de prévenus.

Nous étions le véhicule de tête.

Une fois rendu au poste de police de Hull, nous avons fait descendre les prévenus et ils ont été amenés dans le garage (Débarcadère). Ils ont placés un à côté de l'autre sur le mur. Ils se sont assis au sol, en attente d'être écroué et libéré.

J'ai fait la surveillance, à l'intérieur du garage des prévenus.

Il est à noter, que les prévenus qui demandaient de boire, où d'aller au toilette pouvaient le faire. À ce moment, ils étaient escortés par des policiers.

J'ai terminé mon assignation vers 3H30. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 50008

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 14

ÉCROUE GATINEAU

Auteur 1364 SAUVE KARL

Date mercredi 25 avril 2012 16:28

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{Le 19 Avril 2012, de 7h15 à 4h00, dans le cadre des opérations entourant les manifestations à l'UQO et autres endroits dans la ville, j'ai été affecté au poste de police du 590 Boul. Gréber afin de coordonner l'arrivée et le traitement des manifestants arrêtés par les équipes d'intervention.

Mon équipe était composée de plusieurs membres et les tâches de ces derniers ont été les mêmes au courant de notre mobilisation afin de permettre un meilleur traitement de la situation.

Les policiers ayant été sous ma gouverne au courant de mon affectation ont été: le S/D Poisson, le S/D Toussaint, le S/D M. Côté, l'agt Courchesne(SIJ), l'agt Brideau (SIJ), l'agte East, l'agt M-A Perron, l'agt Savard, l'agt Desrosiers, l'agt Dirnberger, l'agt D. Gagné, l'agte L. Bélisle.

Notre façon de procéder a été la suivante :

Dès l'arrivé des 2 fourgons ainsi que du première autobus, nous avons débuté en sortant les manifestants des fourgons, ensuite les manifestants de l'autobus.

Nous avons divisé les cellules de façon à séparer les femmes, hommes, mineurs féminin et mineurs masculin.

Les manifestants étaient tous menottés dans le dos. Ils ont tous laissé leurs sacs dans le corridor puis ont été dirigés dans les cellules. Une fois tous les manifestants en cellule, nous sommes passés avec des ciseaux pour enlever les menottes (tie wrap).

Lorsque le deuxième autobus est arrivé, nous avons procédé de la même façon.

Une fois tous les manifestants démenottés, nous avons débuté la procédure d'écroue, de droit à l'avocat, de bertillonnage et de libération. Voici la séquence avec les agents assignés :

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

L'agt M-A Perron était responsable de l'ordre dans lequel les manifestants seraient libérés. Il discutait avec les manifestants en vérifiant l'état de santé de ceux-ci, les mineurs avaient priorités pour être libérés, les différents membres de famille incarcérés en même temps, les résidents de Montréal et autres conditions spécifiques.

Une fois sortie de cellule, les manifestants se rendaient à la salle d'interrogatoire pour y rencontrer le S/D Toussaint. Le S/D Toussaint a expliqué la nature de l'accusation de méfait, a fait la lecture intégrale des droits avec le formulaire qu'il a fait signer à chaque manifestant.

Pendant que les manifestants recevaient leurs droits, l'agt Desrosiers prenait les pièces d'identités des manifestants pour en faire une copie qui a été annexée à chacun des dossiers.

Une fois terminé avec la lecture des droits, les manifestants se rendaient face à l'agte East qui procédait à l'écroue. Elle a contacté les parents des mineurs. Elle a offert à tous le droit d'appeler un avocat.

Après l'incarcération d'environ 4 manifestants, l'imprimante a cessé de fonctionner. Pour accélérer le processus, nous avons pris la décision de ne plus répertorier les effets et aucun document n'était signé par les manifestants détenus.

Les manifestants désirant contacter leur avocat ont eu l'opportunité de le faire. Une fois le droit à l'avocat terminé, les manifestants étaient vérifiés au CRPQ par le S/D Poisson.

L'agt Marco Savard et le S/D Poisson ont complété les promesses de comparaître ainsi que les engagements.

Une fois l'identité validé par les vérifications CRPQ, le S/D Poisson a offert aux majeurs qui provenaient de Montréal de signer un consentement pour que l'ont procède immédiatement au bertillonnage de façon à éviter qu'ils aient à se déplacer à une date ultérieure pour le bertillonnage. Les manifestants qui ont accepté, se sont fait bertillonner par l'agt Courchesne et après 22h30 par l'agt Brideau.

Une fois le bertillonnage terminé, les manifestants ont été libérés. Les personnes suivantes ont fait des libérations : Sgt K. Sauvé, S/D M. Côté, l'agt D. Gagné et l'agte Bélisle. Tous ont bien expliqués les conditions inscrites sur les engagements. Une copie des engagements et une copie des promesses de comparaître ont été remises à chaque manifestant.

Une fois les manifestants libérés, les documents étaient retournés à l'agte East à l'écroue pour que la personne libéré soit inscrite libéré au versadex. Une fois inscrite, les documents ont été acheminés aux répartiteurs en surtemps qui ont alimenté les conditions au CRPQ.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Il est à noter qu'aucune entité n'a été alimentée au versadex dans le rapport.

Pendant tous le déroulement, l'agt Dirnberger a fait le tour des cellules en s'assurant que tous ce passaient bien.

Les manifestants ont tous eu un jus quelques heures après leurs arrivé. Une fois que les sandwiches et d'autres jus pour les détenus sont arrivés, ils ont été immédiatement donnés aux manifestants.

Le processus a été interrompu pendant 20 minutes, permettant aux agents de manger.

Les manifestants se plaignaient que les buvettes dans les cellules ne fonctionnaient pas. J'ai donc permis que les manifestants qui attendaient à l'extérieur fournissent des caisses d'eau pour les manifestants en cellule. Les bouteilles d'eau ont été distribuées à deux reprises pendant la période de détention.

Une cellule a été laissé libre pour permettre aux manifestants d'avoir de l'intimité lorsqu'ils désiraient aller au toilette. Aucun manifestant qui a demandé d'aller à la toilette n'a été refusé.

Nos activités se sont biens déroulées.

}

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 15

UCF, SECTION 3

Auteur 1503 CARON ERIC

Date jeudi 26 avril 2012 7:14

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{Le 19 mars 2012

Durant cette intervention j'agissais en tant que membre de la section 3 des bleus de l'unité de contrôle de foule UCF du SPVG.

Nous avons formé une ligne étendue derrière le pavillon Saint-Jean-Bosco et avons procédé à repousser les manifestants en direction NORD; soit vers la rue. J'étais sur le côté droit de la formation.

À cet endroit il y avait des manifestants qui accompagnaient deux personnes blessées près de l'immeuble. Nous avons dû les repousser.

La L/D Lasalle et S/D Leclerc étaient également avec les deux individus blessés et se sont assurées de leur apporter les soins nécessaires et de garder les gens utiles pour leur intervention.

Dans l'après-midi, durant la surveillance de la cafétéria de l'UQO, j'entends sur les ondes qu'une jeune femme venait d'uriner sur le sol.

Je vois le sgt Blais se diriger vers elle. Je suis à +/- 1 mètre de lui et de la dame. Je l'entend lui dire qu'elle a commis une nouvelle infraction au règlement municipal et qu'elle doit se lever pour le suivre.

Elle est arrogante en mentionnant qu'elle est déjà en état d'arrestation et qu'elle ne se lèvera pas. Le sgt Blais lui indique à nouveau de se lever et de le suivre. Elle refuse encore catégoriquement par la parole (NON) et par ses gestes (RÉSISTE). Je vois le sgt Blais saisir son bras gauche avec un contrôle articulaire au poignet. Je la vois prendre un objet sur la table et lui donner un coup de poing sur la visière de son casque.

Suite à cet événement, je vois un homme dans la cinquantaine qui s'agrippe à son bras gauche. Il tire vers l'arrière; soit vers lui. Il crit de lâcher la dame. Alors que l'agt Bénard tente de repousser les manifestants, je vois l'homme qui saisi le bâton de ce dernier.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

J'entend l'agt Bénard lui crier de lâcher son bâton. Je lui ordonne également de se reculer et de lâcher prise. Ce qu'il ne fait pas. Je n'ai d'autre choix que d'utiliser mon bouclier pour le repousser. Je frappe à 4 reprises sur ses avants bras pour qu'il puisse relâcher le bâton de l'agt Bénard.

J'ai repoussé quelques manifestant du lieu de l'arrestation de la dame avec mon bouclier afin de sécuriser l'intervention du sgt Blais.

L'homme tombe sur le dos, au sol, entre deux tables.

L'agt Blais procède à l'arrestation de l'individu et quitte avec lui par la suite.

Je reprend ma position dans la ligne. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 16

RAPPORT D'INTERVENTION

Auteur 1206 BEAUDRY SERGE (GAT)

Date jeudi 26 avril 2012 10:38

Le 2012-04-19 06h00 je débute mon quart de travail en prévision d'une manifestation étudiante attendue.

Selon les renseignements obtenus des autobus en provenance de Montréal et de Valleyfield viendrait seconder les étudiants de l'UQO.

Des effectifs policiers sont assignés à différents endroits et l'UCF du SPVG est secondé par l'UCF de la SQ.

Je suis en Cie du sergent Marc Lauzon dans un véhicule de la SCES.

Vers 07h40 je suis à l'UQO et je rencontre le vice-recteur M Dupont. Je demande à rencontrer le recteur afin de lui dresser la situation.

Je rencontre le recteur de l'UQO M. Vaillancourt dans son bureau en Cie du Sgt Lauzon et je lui transmets l'information à savoir que des manifestants de l'extérieur sont en route.

M. Vaillancourt signe le document " expulsion art 41 du code criminel demande d'assistance " à 07h50.

Je lui signifie qu'avec l'information que nous avons actuellement, il serait justifié d'informer son personnel de certaines consignes de sécurité à observé en cas de débordement. Des consignes tel que : s'il y a mouvement de foule, se réfugier dans un endroit sécuritaire pour assurer leur sécurité... Il mentionne qu'avec son équipe il transmettra un bref avis. Je quitte l'UQO par la suite.

Vers 08h20 je me dirige à l'école primaire St-Jean Bosco dont les terrains de la cour d'école sont adjacents à l'UQO pavillon Brault. J'y rencontre la directrice et l'informe des manifestations possibles et qu'elle devrait entrer les enfants à l'intérieur si ces derniers sont à l'extérieur en cas de manifestations. Elle est également informer qu'en cas de force majeure et de situation hors de contrôle, des "gaz" pourraient être lancés et les fenêtres de son édifice devront immédiatement être fermées ainsi que le système de ventilation. Madame m'informe qu'aucun système de ventilation n'est présent dans l'école sauf le gymnase. Cette dernière apprécie ma visite.

Vers 08h25 agt Vincent nous informes qu'il y a ±60 manifestants d'arrivé à l'aréna Robert Guertin.

Vers 08h50, nous sommes stationner dans le stat de l'aréna Robert Guertin

*** CONFIDENTIEL ***



EG# 2012-20394

SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

MEFAIT - 5000\$

et je constate la présence de l'activiste David Clément avec un bandeau sur le visage vers 08h57.

Vers 09h00 un autobus arrive avec 50 manifestants à bord qui sortent masqués et avec pancartes. Nous pouvons regarder une foule de ±200 manifestants présent dont plusieurs portes des masques ou cagoules.

Vers 09h10 un autre autobus arrive avec 48 personnes à son bord.

Il est à noter que durant cette période nous sommes filmés par plusieurs personnes avec des téléphones portables, ainsi que des images de nos véhicules sont prises.

Vers 09h16 je tente d'établir un contact en Cie du Sgt Lauzon avec les manifestants. Je me dirige vers un groupe en demandant s'il est possible de rencontrer un responsable afin de discuter des intentions. Quelques manifestants m'informe qu'il n'y a personne de responsable et un d'eux me mentionne "on verra bien comme le dit si bien M. Legault." J'avise à 09h18 le poste de commandement de la non coopération des manifestants.

D'autres autobus arriveront par la suite avec des manifestants.

Vers 09h28, 50 manifestants débarquent d'un autobus et prennent différents items dans la soute à bagage (pancarte etc.. dont 5 boucliers rouge en métal sur lesquels sont inscrites les lettres formant le mot "grève".

Le nombre de manifestant est alors évalué à ±300 dont plusieurs sont cagoulé ou masqué.

Vers 09h38 les manifestants se déplacent et "prennent" alors les 6 voies sur Allumettières en criant des slogans pancartes à la main.

Le palais de justice sera sécurisé.

Le mouvement de foule est impressionnant et non structurés. Quelques personnes semblent guider le groupe à l'avant.

Vers 09h50 Je demande d'aviser le Ministère de l'éducation situé au 170 hôtel de Ville de sécurisé leurs portes.

Le groupe se dirigera sur la rue Leduc, hôtel de Ville. J'avise la zone de réception de marchandises du palais des congrès de fermé immédiatement leur portes de garages ainsi que la zone de réception de la maison du citoyen.

Les manifestants font énormément de bruit, dérangent la circulation, on peut apercevoir des citoyens apeurés qui non rien à voir avec la manifestation qui marches sur les trottoirs débuté à marcher plus vite afin de s'enlever de cette masse qui s'en vient.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Vers 09h56 le groupe arrive face au palais de justice. L'équipe du Lt Vaillancourt est en position et sécurise l'extérieur du palais de justice.

Entretiens je me suis dirigé voir les gardiens de sécurité de la maison du citoyen pour les avisé de barrer les portes d'entrées.

Vers 10h00 des manifestants entrent à la maison du citoyen par la porte d'handicapé qui n'avait pas été verrouillé par le gardien.

Vers 10h04 un manifestant est couché derrière les pneus d'une voiture de la SCES à l'intersection Laurier et Hôtel de Ville.

Le mouvement de foule se déplace alors sur Laurier direction Maisonneuve occupant l'ensemble des voies de circulation.

La foule crie et mentionne se déplacer vers l'UQO.

Vers 10h18 nous dépassons l'intersection Montcalm.

Vers 10h30 ils sont à proximité de l'UQO Taché

Vers 10h35 le cst Leblanc entend dire des manifestants que les "cochons" vont payer...

Vers 10h36 le Lt Beauchamps demande de l'assistance à l'arrière de l'UQO.

Vers 10h37 j'avise les responsables de la garderie adjacente au stationnement arrière de l'UQO, d'entrer immédiatement avec l'ensemble des enfants qui sont à l'extérieur.

Vers 10h38 on nous informe qu'un groupe a réussi à entrer à l'UQO (±50 manifestants)

Vers 10h45 le CAU m'informe que l'alarme incendie a été déclenché à l'UQO. J'avise le CAU que vu l'état de la situation les pompiers ne peuvent venir ne pouvant assurer leur sécurité.

On nous informe sur les ondes d'une arrestation pour désordre.

Vers 10h58 les manifestants occupent Taché face à l'UQO.

Vers 11h00 on nous confirme que les manifestants qui étaient à l'intérieur de l'UQO sont sortis.

Les manifestants se déplacent et prennent Duquesne, Bienville St-Jean Bosco, Booth pour se rendre à l'UQO pavillon Lucien Brault vers 11h11.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Vers 11h17 j'assiste les policiers qui sont débordés à l'entrée principale qui se font pousser par les manifestants. Du poivre de cayenne a été utilisé par le cst Bourgeau. Nous sommes alors "coincés" entre les portes et les manifestants qui nous poussent sans arrêt afin de pouvoir entrer dans les lieux.

Vers 11h21 nous recevons différents projectiles sur la tête. (Parmi ce qui est lancé, je serai avisé par la suite que nous avons reçu du sel de déglacage qui étaient placés dans une boîte à proximité.)

Vers 11h23 le groupe de manifestants se déplace alors de façon spontanée sur Booth direction St-Joseph.

Vers 11h29 les manifestants se dirige St-Joseph vers des Allumettières.

Vers 11h32 le bureau de la députée Gaudreault est avisé de barré les portes.

Encore tout le long du parcours, les citoyens marcheurs s'enfuient pour se réfugier. Certaines personnes sur leurs balcons nous crient de tous les arrêtés.

Vers 11h40 L'UCF SPVG est en position face au bureau de la députée.

Les manifestants seront devant les bureaux, et vers 11h47 ils se dirigent vers Brodeur et Berri.

Vers 11h49 le sgt Parent nous informe que les manifestants ne semblent plus savoir où se diriger.

Le groupe se dirige Berri, Dumas, Fortier, Binet Berri Amherst ainsi que plusieurs rues car les manifestants semblent perdus.

Vers 12h05, l'agte Thérien nous informe qu'elle a évité un projectile qui lui a été lancé.

Vers 12h08 le groupe passe à une intersection dont la chaussé est en réparation sur Demontigny et plusieurs manifestants ont pris des morceaux d'"alsphates". On compte toujours au moins 200-250 manifestants.

Vers 12h10 j'avise un responsable de l'école primaire St-Jean Bosco de faire entrer immédiatement les élèves qui sont dans la cour extérieure.

Vers 12h15 le groupe de manifestants semble se diviser en 2 groupes.

Vers 12h25 j'entends réception d'un appel 911 pour un colis suspect intérieur près du local du service aux étudiants pavillon Lucien Breault. Sgt Plouffe en route.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Vers 12h26 les manifestants sont aux portes de coté (face promenade du lac des fées). Vers 12h28 le sgt Lizotte demande de l'assistance et je suis alors présent.

La foule nous poussent et nous assènes des coups. À ce moment nous devons réagir et personnellement j'assène des coups de bâton rétractable aux manifestants devant moi pendant que nous recevons des projectiles qui nous sont lancés.

Vers 12h32 j'entends la Lt Dét. Lasalle demandé une ambulance pour un manifestant blessé à la tête. J'avise alors le PC de retarder l'ambulance que pour l'instant nous ne pouvons assurer leur sécurité.

Vers 12h36 j'avise les policiers de rester calmes de ne pas réagir aux nombreuses injures et provocations qui nous sont fait par les manifestants.

Vers 12h39 l'agt Casey nous informes que nos véhicules de police sont encerclés à l'avant de l'.UQO.

Les manifestants se déplacent autour de l'uqo.

Vers 12h50 l'agt Vincent nous informe que des manifestants ont réussi à entrer par une porte du coté Est secteur des cuisines et cafétéria.

Au même moment l'ambulance arrive pour traiter le blessé.

Vers 12h51 j'entre à l'intérieur. Dans le hall d'enté ±50 personnes (étudiants du collège nouvelles frontières sont rassembler pour être évacués.)

Je constate que ±100 manifestants sont à la cafétéria et ont peut constater beaucoup de mouvements, de cris, des choses qui sont endommagés. ±30 policiers sont présent à l'intérieur et nous tentons de formé une ligne afin d'empêcher les manifestants d'occuper d'autres lieux.

Vers 12h54 je demande la présence à l'intérieur de l'UCF. Les manifestants continuent à crier et des déplacements de foule sont effectués vers nous. Des poubelles de recyclage sont placées entre nous et eux par les manifestants. Nous devons les enlever. Des mouvements de perturbations de provocations sont effectués par les manifestants. Le climat est survolté aucunement pacifique.

Des discussions ont cours entre moi et l'insp. Robert quant au niveau de dangerosité actuel et des points de sortie et d'entrée des manifestants.

Je peux apercevoir à ce moment une porte ouvert dans le fond gauche de la cafétéria ainsi qu'un boyau d'incendie déroulé sur le sol. Des machines distributrices des chaises et tables ainsi qu'un panneau de porte sont

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000\$

placés de façon à faire une barricade. Des substances rouge et blanche couvre le sol menant a cette barricades situé entre nous et la dite porte ouverte. Des fenêtres sont endommagés (forcé) du coté droit de la cafétéria.

Vers 13h20 le déploiement de l'UCF du SPVG s'effectue à l'intérieur de la cafétéria et ces derniers se positionnent et démantèle la barricades composé des machines distributrice, chaise etc...

Les manifestants sont alors plus calmes.

L'UCF ayant sécurisé les lieux, des discussions sont effectué pour la mise en place du processus d'extraction des manifestants. Arrivé et sécurisé les autobus, enquêteurs pour fouille et escorte, "Tie rap" etc.

À l'extérieur l'UCF de la SQ tente de contrôler la foule de ±200 manifestants qui sont toujours sur les lieux.

À l'intérieur les manifestants ont débuté à faire des discours.

Vers 14h18 tout est en place et l'extraction peut alors se faire de façon sécuritaire, les lieux ayant été sécurisé autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Vers 14h19 grâce aux portes voix, j'avise les manifestants de leur arrestation pour méfait et droit en lisant textuellement la carte fourni par le service.

Je les avise également de collaborer et de se présenter un après l'autre en désignant un point.

L'UCF commencera l'extraction des manifestants qui seront menotté avec des tie rap au dos à moins de condition médicale. (Tie rap en avant)

L'extraction des manifestants s'effectue très bien et les personnes arrêtées sont conduit dans des autobus.

Vers 15h10 il reste environ 35 manifestants à l'intérieur de l'uqo.

3 autobus avec des manifestants arrêtés quitteront ensemble vers 15h35 après être assurer que les autobus pourront quitter les lieux de l'UQO de façon sécuritaire.

Vers 16h00 le dernier autobus quittent l'UQO.

Des manifestants se sont massés devant le poste de police du secteur Hull et Gatineau.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

On m'informe que certains autobus de manifestants ont repris le chemin vers Montréal mais que des autobus attendent les personnes arrêtés avant de quitter.

Moi et l'inspecteur Robert effectueront une courte tournée de la cafétéria et par la suite je quitterai en Cie du sgt Lauzon pour le poste de Hull vers 16h15.

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 17

Auteur 1638 BENOIT JOEL

Date mardi 01 mai 2012

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{LORS DE LA MANIFESTATION DU 2012-04-19, J'AI ÉTÉ ASSIGNÉ À L'ÉQUIPE QUI TRAVAILLAIT À LA PROCÉDURE D'ÉCROU.

LES TÂCHES QUE J'AI EFFECTUÉ SONT LES SUIVANTES:

- PHOTOCOPIE DES PIÈCES D'IDENTITÉ DES PRÉVENUS
- ESCORTE DES DÉTENUS DU DÉBARCADÈRE AU LOCAL D'ÉCROU
- FOUILLE SOMMAIRE DES PRÉVENUS MASCULINS
- DÉMENOTTAGE DES PRÉVENUS
- ESCORTE DES PRÉVENUS DU LOCAL D'ÉCROU AUX CELLULES.
- SURVEILLANCE DES DÉTENUS.

EN AUCUN TEMPS JE N'AI DÛ EMPLOYER LA FORCE LORS DE MON QUART DE TRAVAIL. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 19

DETENTION SECT HULL

Auteur 1289 PROULX DANNY (GAT)

Date mardi 01 mai 2012 2:44

Code de verrouillage BRIIFKBX

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{Le 19 avril 2012 de 8h00 au 20 avril 2012 4h00, je fut assigné à la supervision de la détention du poste du 777 boul De La Carrière et ce dans le cadre de l'intervention entourant la manifestation étudiante. Je fut sous la responsabilité du lieutenant Éric Simard auquel j'ai apporté mon assistance en supervisant les agents(es) affectés(es) au bloc cellulaire (voir supplément du lieut Simard).

J'ai alors supervisé directement le travail des nombreux policiers(ères) sous notre responsabilité et ce conjointement avec le lieutenant Simard. Nous avons également pu compter sur l'appui de l'inspecteur G.Séguin ainsi que de l'inspecteur-chef A.Labelle tout au long des opérations.

Je suis demeuré à la disponibilité des policiers afin de répondre à leurs besoins et de coordonner leur travail. J'ai également maintenu un contact constant avec les détenus.

Enfin, en partenariat avec le lieutenant Simard, je me suis chargé d'informer les détenus sur les procédures, les accusations et également de leurs libérations.

Aucun incident ne fut signalé, tous eurent accès aux toilettes, à de la nourriture (insp-chef Labelle) et à un abreuvoir. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000\$

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 18

Auteur 1526 BLAIS-POIRIER CATHERINE

Date mardi 01 mai 2012 2:57

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{ EN DATE DU 19 AVRIL 2012, J'ÉTAIS ASSIGNÉE À LA DÉTENTION AU POSTE DE POLICE DU SECTEUR HULL ENTRE 08H00 ET 03H30. J'AI ASSISTÉ LORS DE LA PROCÉDURE D'ÉCROU (LISTE DES EFFETS PERSONNELS ET APPEL À L'AVOCAT).

J'ÉTAIS PRÉSENTE LORSQUE LES MANIFESTANTS FURENT LIBÉRÉS PAR LE SGT PROULX ET LE LT SIMARD.

TOUT S'EST DÉROULÉ CALMEMENT. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 20

DÉTENTION SECT HULL

Auteur 1289 PROULX DANNY (GAT)

Date mardi 01 mai 2012 3:08

Code de verrouillage KOXWBFWK

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{Le 19 avril 2012 de 8h00 au 20 avril 2012 4h00, je fut assigné à la supervision de la détention du poste du 777 boul De La Carrière et ce dans le cadre de l'intervention entourant la manifestation étudiante. Je fut sous la responsabilité du lieutenant Éric Simard auquel j'ai apporté mon assistance en supervisant les agents(es) affectés(es) au bloc cellulaire (voir supplément du lieut Simard).

J'ai alors supervisé directement le travail des nombreux policiers(ères) sous notre responsabilité et ce conjointement avec le lieutenant Simard. Nous avons également pu compter sur l'appui de l'inspecteur G.Séguin ainsi que de l'inspecteur-chef A.Labelle tout au long des opérations.

Je suis demeuré à la disponibilité des policiers afin de répondre à leurs besoins et de coordonner leur travail. J'ai également maintenu un contact constant avec les détenus.

Enfin, en partenariat avec le lieutenant Simard, je me suis chargé d'informer les détenus sur les procédures, les accusations et également de leurs libérations.

Aucun incident ne fut signalé, tous eurent accès aux toilettes, à de la nourriture (insp-chef Labelle) et à un abreuvoir. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 21

Auteur 1522 DUMAINE SOPHIE

Date mardi 01 mai 2012 4:33

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{ LE 2012-04-19 A LA DEMANDE DU SGT SAUVÉ, JE ME SUIS RENDUE AU POSTE DE HULL AFIN DE PORTER ASSISTANCE POUR UNE MANIFESTATION PRÉVUE A L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS.

SUITE A LA PLANIFICATION DES EFFECTIFS EFFECTUEE PAR MES SUPERIEURS, AINSI QUE LA DIRECTION, J'AI ETE PLACE DANS L'EQUIPE D'ECROUAGE DU POSTE DE HULL. LE SERGENT PROULX ETAIT RESPONSABLE DU BON FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS D'ECROUAGE, AINSI QUE LE LIEUTENANT INTERIMAIRE ERIC SIMARD.

NOUS ÉTIIONS EN POSTE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES MANIFESTANTS QUI ONT ÉTÉ ARRÊTÉ A L'UQO AINSI QUE DU BON DÉROULEMENT DU PROCESSUS D'ÉCROUAGE.

J'ETAIS POSITIONNEE DANS LE CORRIDOR SÉPARANT LE DÉBARCADERE A LA SALLE D'ÉCROU EN CIE DE L'AGT CHARBONNEAU 1551, AFIN D'Y ASSURER LA SECURITE. NOUS AVONS RECU UN TOTAL DE DEUX AUTOBUS, POUR ENVIRON 70 A 75 MANIFESTANTS. CERTAINS MANIFESTANTS ONT ALORS ETE PLACE DANS LE COULOIR SEPARANT LA SALLE D'ÉCROU ET LE DEBARCADERE, CERTAINS MANIFESTANTS ONT ETE PLACE DANS LE DEBARCADERE ET D'AUTRES SONT RESTES DANS UNE AUTOBUS A L'EXTÉRIEUR SURVEILLÉE PAR D'AUTRES POLICIERS.

J'AI ACCOMPAGNÉ PLUSIEURS MANIFESTANTES LORSQUE CELLES-CI DEMANDAIENT POUR ALLER A LA SALLE DE BAIN, NOUS AVIONS UNE CELLULE A CET EFFET.

LE PROCESSUS D'ECROUAGE S'EST TERMINE EN DEBUT DE NUIT EN RAISON DU TRES GRAND NOMBRE DE DETENUS. TOUT S'EST TRES BIEN PASSE. IL N'Y A EU AUCUN DEBORDEMENT. RIEN DE PARTICULIER A SIGNALER. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000\$

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 22

Auteur 1551 CHARBONNEAU DANIEL

Date mardi 01 mai 2012 5:25

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{ LE 2012-04-19 A LA DEMANDE DU SGT SAUVÉ, JE ME SUIS RENDU AU POSTE DE HULL AFIN DE PORTER ASSISTANCE POUR UNE MANIFESTATION PRÉVUE A L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS.

SUITE A LA PLANIFICATION DES EFFECTIFS EFFECTUEE PAR MES SUPERIEURS, J'AI ETE PLACE DANS L'EQUIPE D'ECROUAGE DU POSTE DE HULL.
LE SERGENT PROULX ETAIT RESPONSABLE DU BON FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS D'ECROUAGE, AINSI QUE LE LIEUTENANT INTERIMAIRE ERIC SIMARD.

NOUS ÉTIIONS EN POSTE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES MANIFESTANTS QUI ONT ÉTÉ ARRETÉ A L'UQO AINSI QUE DU BON DÉROULEMENT DU PROCESSUS D'ÉCROUAGE.

J'ETAIS POSITIONNEE DANS LE CORRIDOR SÉPARANT LE DÉBARCADERE A LA SALLE D'ÉCROU EN CIE DE L'AGT CHARBONNEAU 1551, AFIN D'Y ASSURER LA SECURITE. NOUS AVONS RECU UN TOTAL DE DEUX AUTOBUS, POUR ENVIRON 70 A 75 MANIFESTANTS. CERTAINS MANIFESTANTS ONT ALORS ETE PLACE DANS LE COULOIR SEPARANT LA SALLE D'ÉCROU ET LE DEBARCADERE, CERTAINS MANIFESTANTS ONT ETE PLACE DANS LE DEBARCADERE ET D'AUTRES SONT RESTES DANS UNE AUTOBUS A L'EXTÉRIEUR SURVEILLÉE PAR D'AUTRES POLICIERS.

J'AI ACCOMPAGNÉ PLUSIEURS MANIFESTANTES LORSQUE CELLES-CI DEMANDAIENT POUR ALLER A LA SALLE DE BAIN, NOUS AVIONS UNE CELLULE A CET EFFET.

LE PROCESSUS D'ECROUAGE S'EST TERMINE EN DEBUT DE NUIT EN RAISON DU TRES GRAND NOMBRE DE DETENUS. TOUT S'EST TRES BIEN PASSE. IL N'Y A EU AUCUN

DEBORDEMENT. RIEN DE PARTICULIER A SIGNALER. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 23

Auteur 1565 LAROCHE ERIC

Date mercredi 02 mai 2012 3:56

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{ LE 2012-04-19, J'ETAIS NORMALEMENT EN FORMATION POUR LE QUART DE TRAVAIL DE JOUR. CEPENDANT, J'AI DU ME PRESENTER AU POTE DE POLICE DE HULL, AFIN DE PORTER ASSISTANCE POUR LA MANIFESTATION.

SUITE A LA PLANIFICATION DES EFFECTIFS EFFECTUEE PAR MES SUPERIEURS, AINSI QUE LA DIRECTION, J'AI ETE PLACE DANS L'EQUIPE D'ECROUAGE DU POSTE DE HULL. LE SERGENT PROULX ETAIT RESPONSABLE DU BON FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS D'ECROUAGE, AINSI QUE LE LIEUTENANT INTERIMAIRE ERIC SIMARD.

NOUS SOMMES RESTE EN ATTENTE TOUTE LA MATINEE, AINSI QUE LE DEBUT DE L'APRES-MIDI. C'EST SUITE A L'ARRESTATION DE PLUSIEURS MANIFESTANTS QUI ETAIENT A L'UQO QUE NOUS NOUS SOMMES PREPARE A ACCUEILLIR EN ACCUEILLIR UN CERTAIN NOMBRE AU POSTE DE HULL.

J'ETAIT POSITIONNE DANS LE DEBARCADERE DU POSTE, AFIN D'Y ASSURER LA SECURITE. NOUS AVONS RECU UN TOTAL DE DEUX AUTOBUS, POUR ENVIRON 70 A 75 MANIFESTANTS. CERTAINS MANIFESTANTS ONT ALORS ETE PLACE DANS LE COULOIR SEPARANT L'ECROUAGE ET LE DEBARCADERE, CERTAINS MANIFESTANTS ONT ETE PLACE DANS LE DEBARCADERE ET LE RESTE EST RESTE DANS L'AUTOBUS.

TOUT AU LONG DE LA JOURNEE, LES MANIFESTANTS SONT MENOTTE. NOUS NOUS SOMMES ASSURE QUE LES MENOTTES N'ETAIENT PAS TROP SERREES. DEPLUS, NOUS FAISONS REGULIEREMENT BOIRE LES DETENUS. LORSQU'ILS DEVAIENT ALLER A LA SALLE DE BAIN, ILS ETAIENT ACCOMPAGNES PAR DES POLICIERS. ILS ONT PU MANGER VERS 19H00 ENVIRON.

LE PROCESSUS D'ECROUAGE S'EST TERMINE EN DEBUT DE NUIT EN RAISON DU TRES GRAND NOMBRE DE DETENUS. TOUT S'EST TRES BIEN PASSE. IL N'Y A EU AUCUN DEBORDEMENT. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 24

Auteur 1551 CHARBONNEAU DANIEL

Date mercredi 02 mai 2012 5:16

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{Lors de la fouille des individus au poste, lorsque j'ai effectué la fouille de M.Louis Racicot, j'ai trouvé sur lui un couteau dans la poche de pantalon avant droite. J'ai saisi le couteau et j'ai informé M.Racicot, que j'allais lui envoyer un constat pas la poste pour avoir un couteau sur soi.

J'ai remis le couteau et complété un constat d'infraction pour le contrevenant. Constat no 400566176. }

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000\$

Narratif SUPPLEMENT (PATROUILLEUR) - 25

Auteur 1353 COTE DORIANE

Date vendredi 04 mai 2012 7:48

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU

SUPPLÉMENT

{ Le 2012-04-19, Le sergent-détective Legault (matricule 1141) et moi-même la sergente-detective Côté (matricule 1353) avons procédé à l'identification des personnes arrêtées lors de la manifestation. Nous avons identifiés 71 personnes avec des cartes d'identités. Nous avons contacté des personnes pour qu'il viennent porter des pièces d'identité pour ceux qui n'en n'avait pas. Le tout s'est déroulé dans le calme.

}

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Narratif RAPPORT S.I.J. - 1

IDENTIFICATION JASON MORRISSON

Auteur 1321 FILLION ROXANE

Date samedi 28 avril 2012 1:54

Code de verrouillage EHFCWBEQ

RAPPORT D'IDENTITÉ JUDICIAIRE

DATE : 2012-04-19

CE SUPPLÉMENT CONCERNE L'IDENTIFICATION D'UN MANIFESTANT ARRÊTÉ DANS LA JOURNÉE A L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC DE LA RUE ST-JEAN BOSCO.

LA SD DORIANE CÔTÉ IDENTIFIAIT LES MANIFESTANTS UNE FOIS QU'ILS SE TROUVAIENT AU POSTE DE POLICE DU SECTEUR HULL.

UNE DE CES PERSONNES N'ÉTAIT PAS IDENTIFIÉE POSITIVEMENT. IL S'AGIT DE JASON MORRISSON [REDACTED]

J'AI FAIT VENIR PAR FAXE, DE LA GRC, LA FICHE DACTYLOSCOPIQUE DE CET INDIVIDU.

AU BLOC CELLULAIRE, J'AI PRIS A L'ENCRE LES EMPREINTES DE LA MAIN GAUCHE DE L'INDIVIDU.

J'AI COMPARÉ LES EMPREINTES DE LA PERSONNE ARRÊTÉE AVEC LES EMPREINTES DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE AU NOM DE JASON MORRISSON [REDACTED] ET EN TANT QUE TECHNICIENNE EN IDENTITÉ JUDICIAIRE, JE PEUX CONFIRMER QUE LES EMPREINTES DE LA PERSONNE ARRÊTÉE CORRESPONDENT AUX EMPREINTES DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE AU NOM DE JASON MORRISSON, [REDACTED]

*** CONFIDENTIEL ***



SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

EG# 2012-20394

MEFAIT - 5000S

Détails du bloc de classement

Service responsable du classement S.M. GATINEAU
Classé le jeudi 19 avril 2012 Statut CCSJ CLASSE
Classé par agent BEAUDRY SERGE (GAT)

*** CONFIDENTIEL ***



EG# 2012-20394

SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

MEFAIT - 5000S

Rapport biens et pièces**Détails du rapport**

Numéro du rapport 1220394

Statut actuel SAISI

Date de soumission vendredi 20 avril 2012 Soumis par 1551 CHARBONNEAU DANIEL

Relié

Événement GO 2012-20394

Lettre de cie d'assurance NON

Bien(s) relié(s) 1

Pièce à conviction - article

Statut SAISI

Numéro d'étiquette 1220394- 1

Bien COUTEAU

Emplacement actuel SOUS-SOL 2012-G38

Genre ARME (AUTRE QU'ARME A FEUX)

Excursion - * REMIS DANS UNE CAS

Transfert de -

Endroit 777 BD DE LA CARRIER

Date et heure vendredi 20 avril 2012 16:45

Responsable CHARBONNEAU DANIEL

Transfert à -

Endroit H-244

Responsable CHARBONNEAU DANIEL

Agent transférant: 1551

Transféré comment: VEHICULE

Remarques: 2012-04-20 13H40

Excursion - TRANSPORT VERS QM GA

Transfert de -

Endroit REMISAGE HULL

Date et heure lundi 23 avril 2012 10:01

Responsable DUBOIS PIERRE Authentifié

Transfert à -

Endroit SS QUARTIER MAITRE

Responsable DUBOIS PIERRE VERIFIED

Agent transférant: C1385 Authentifié

Transféré comment: VEHICULE

Remarques: POUR ENTREPOSAGE SECURITAIRE

Rangement

Endroit de rangement SOUS-SOL 2012-G38

Propriétaire

Avisé NON

Renoncé NON

Trouveur

Avisé NON

Renoncé NON

Détails sur la disposition

Disposé NON

*** CONFIDENTIEL ***



EG# 2012-20394

SERVICE DE POLICE DE GATINEAU
IMPRIMÉ ÉVÉNEMENT GÉNÉRAL

MEFAIT - 5000\$

*** FIN DE L'IMPRIMÉ ***

*** CONFIDENTIEL ***

No: 550-06-000028-127
Cour: supérieure
District : de Gatineau

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU

intimée

PIÈCE R-2

James Reza Nazem

Place du Canada
1010, de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal, Québec, H3B 2N2
Téléphone: (514) 392-0000, poste 243
Télécopieur sans frais: 1 (855) 821-7904
Courriel : jnazem@actioncollective.com

N/d: 1512JN3452

AN-1795

NAZEM

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU
No: 550-06-000028-127

COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU,

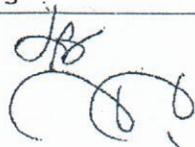
intimée

PIÈCE R-3

AFFIDAVIT DE LOUISE BRIAND

Je, soussignée, Louise Briand, professeure de l'Université du Québec en Outaouais, exerçant ma profession au Pavillon Lucien Brault, 101, rue Jean Bosco, Gatineau (Québec), J8X 3X7, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis professeure au département des sciences comptables de l'UQO et membre du conseil exécutif du SPUQO;
2. Le 19 avril 2012, je me suis rendue au pavillon Taché de l'Université du Québec en Outaouais à 8 h 15. Le Service de police de la Ville de Gatineau (ci-après les policiers) est depuis quelques jours en charge de la sécurité des pavillons Taché et Lucien Brault de l'Université du Québec en Outaouais. A mon arrivée, il y a au moins une dizaine de voitures de police autour du pavillon Taché. C'est intimidant;
3. La veille (18 avril, 20 h 00), je suis revenue d'Angleterre. J'y étais pour une conférence. Je ne reconnais plus mon université que j'ai quittée il n'y a que quelques jours (13 avril). Les étudiants sont en grève depuis plusieurs semaines, mais je sens qu'un changement important s'est opéré. Je ne me sens pas bien;
4. Au pavillon Taché, un seul accès est possible (porte no 1), pour entrer comme pour sortir du pavillon. Un agent de sécurité, que je n'avais jamais vu à l'UQO auparavant, me demande ma carte d'employée. En voyant ma photo, il me dit sur un ton intimidant: 'Ouin tes cheveux ont allongé';
5. C'est la première fois que je dois m'identifier pour entrer dans mon université. Je tremble;
6. Je fais le tour des salles de classe. À titre de membre de l'exécutif syndical du SPUQO, je considère qu'il est de ma responsabilité de voir à ce que mes collègues professeurs qui doivent enseigner, dans une université désormais sous le contrôle de la police, vont bien;
7. La porte d'une classe (D0443) est entrouverte. Je me faufile tout doucement. Des étudiants sursautent. Je leur ai fait peur. Je trouve cela désolant;
8. Vers 10 h 00, je me rends au pavillon Lucien-Brault pour rencontrer la procureure du SPUQO qui est venue préparer un arbitrage qui doit avoir lieu le lendemain. Je ne me doutais pas en entrant que j'allais être prisonnière de ce bâtiment pendant des heures;
9. A mon arrivée, il n'y a pas de policiers, du moins je n'en vois pas;

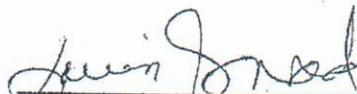


10. Je me rends directement au bureau du syndicat qui se situe aussi au pavillon Lucien-Brault. La procureure m'y attend;
11. A l'intercom, une voix se fait entendre. On nous demande de nous enfermer dans nos bureaux sans toutefois nous expliquer pourquoi. Je m'y trouve déjà;
12. Un peu plus tard, vers midi, la procureure, la secrétaire du SPUQO et moi-même décidons de sortir pour aller dîner. Nous nous rendons à une porte qui donne sur le stationnement arrière (côté Lac des Fées). Les 3 gardiens nous en empêchent. Je suis stupéfaite : dehors il y a deux ambulances et on voit l'escouade anti-émeute arriver. La rue St-Jean- Bosco est bloquée par des voitures de police;
13. Le gardien nous suggère de manger à la cafétéria. Nous attendons un peu;
14. On se déplace vers la porte principale qui donne sur l'autre stationnement (côté école primaire). Même scénario. Impossible de sortir et on observe le déploiement de plusieurs policiers dans le stationnement du côté de l'école primaire;
15. La tension est grande. Une cinquantaine d'étudiants du Collège nouvelles frontières s'apprêtaient aussi à sortir sont retenus dans l'agora. Leur directeur les accompagne et il leur parle constamment pour les rassurer;
16. Pour le personnel et les étudiants de l'UQO, il n'y a pas d'accompagnement. Des consignes à l'intercom qui sont plus énervantes que rassurantes. Des signaux d'alarme continus. Nous sommes laissés à nous-mêmes;
17. A l'intercom, on nous demande de retourner dans nos bureaux. Je me rends au département des sciences comptables au 3e étage. Six personnes du personnel de soutien, toutes des femmes y sont enfermées. Nous regardons par les fenêtres. Des manifestants arrivent, ils essaient d'entrer. Des policiers frappent des manifestants. La panique s'installe dans le local où je me trouve. J'entends des conversations téléphoniques : on tente de rassurer des proches;
18. Les manifestants partent. De ce que je comprends, depuis le matin, les manifestants se promènent entre les 2 pavillons (Taché et Brault);
19. A l'intercom, on nous ordonne d'évacuer;
20. J'ai faim il est 13 h 00, je suis entrée d'Angleterre hier a 20 h 00, je ne suis pas remise du décalage horaire;
21. Nous redescendons. Maintenant, on nous dit qu'il est impossible de sortir. Il y a encore plus de police à l'intérieur et plusieurs ambulances;

22. On est coincés dans l'agora. Il y a maintenant plus de 100 personnes;
23. Les policiers de l'escouade anti-émeute entrent en groupe, se déplacent rapidement d'un côté puis de l'autre, ressortent puis reviennent par d'autres portes;
24. Une rumeur circule que des manifestants sont entrés dans la cafétéria;
25. Je vais voir ce qui se passe. Un cordon de policier se trouve devant les manifestants dans la cafétéria. Une police me crie après: « je ne veux personne dans ce corridor. Allez - vous en madame.»;
26. De retour à l'agora, je m'approche de la porte pour voir, je me fais dire par un gardien de sécurité de reculer;
27. L'employé d'entretien du bâtiment tient des bâtons dans ses mains et il frappe sur les poignées d'une porte;
28. Une sonnerie d'alarme continue siffle.
29. La secrétaire du SPUQO crie: 'Mon dieu l'armée arrive'. J'essaie de la rassurer en lui disant que c'est l'escouade de la SQ, mais ce n'est pas rassurant;
30. L'escouade anti-émeute est déployée des 2 côtés de l'agora. On nous dit de nous pousser. Des policiers entrent au pas militaire et ils vont en direction de la cafétéria;
31. J'ai observé que les portes sont toutes fermées avec des fils de fer. Je prends des photos. Je me sens coincée;
32. J'estime que s'il y avait eu incendie que nous étions en danger;
33. La présence policière autour de l'édifice augmente sans cesse. Un cordon de policiers de Gatineau et deux escouades anti-émeute;
34. A l'intérieur, les policiers donnent des consignes soudaines et contradictoires. En effet, ils nous ordonnent de nous barricader dans les locaux et ensuite ils nous signalent d'évacuer immédiatement;
35. Les policiers portent des casques avec visière et leur matraque est bien en vue;
36. À un moment donné, alors que plusieurs personnes attendent pour sortir, les policiers courent vers nous. On se réfugie en vitesse dans le bureau d'une secrétaire et on ferme la porte. C'est la confusion et l'incompréhension;
37. Lorsque nous avons finalement pu sortir à l'extérieur vers 14 h 00, il nous était maintenant impossible de quitter le terrain de l'Université du Québec en Outaouais

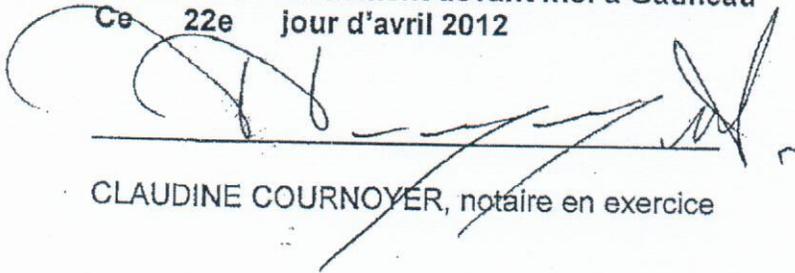
- puisque nous ne pouvions récupérer nos voitures;
38. La présence policière m'a fait craindre pour ma sécurité physique, celle des autres employés et des étudiants;
 39. Un collègue m'a envoyé un courriel le 20 avril à 17 h 44. *' Louise, Qu'en est-il des incidents qui nous sont rapportés par des étudiants? J'en ai reçu plusieurs et je commence à m'inquiéter sur ma responsabilité civile dans le cas où je maintienne la date de l'examen final ;*
 40. Mes parents âgés de 88 et 86 ans suivent les événements à la télé et dans le journal local. Ils sont inquiets parce qu'ils savent que mon conjoint (il est aussi professeur à l'UQO) et moi devons nous rendre à l'université pour travailler. Je les appelle souvent, je tente de me faire rassurante, mais ma voix me trahit quand je leur parle et ils pleurent;
 41. J'ai demandé à ma sœur et mon frère d'appeler nos parents pour les rassurer mais eux aussi s'inquiètent pour moi et mon conjoint;
 42. Mes enfants ont peur. Hier, 20 avril, Isabelle, 20 ans, étudiante à l'UQO qui dormait encore lorsque je suis partie pour aller travailler m'a transmis un texto vers 9 h 00 : *'Maman, où es-tu? Fais attention';*
 43. Le 20 avril, Laurence 13 ans, accompagnée de 2 amies, regarde le téléjournal de 18 h 00. Il y a une revue de la journée d'hier et des manifestations à Montréal. Elle dit à ses amies : *mes parents sont obligés d'aller travailler et les polices sont méchantes.* Je pleure.
 44. Laurence me dit qu'elle a dû manger la nourriture de la cafétéria de son école toute la semaine puisque mon conjoint n'a pas été en mesure d'aller faire les achats au supermarché. Le climat de terreur de l'UQO a des effets sur notre vie familiale;
 45. Tous les faits allégués dans le présent Affidavit sont vrais.

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ:



Louise Briand

Déclaré solennellement devant moi à Gatineau
Ce 22e jour d'avril 2012



CLAUDINE COURNOYER, notaire en exercice

No: 550-06-000028-127
Cour: supérieure
District : de Gatineau

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU

intimée

PIÈCE R-3

James Reza Nazem

Place du Canada
1010, de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal, Québec, H3B 2N2
Téléphone: (514) 392-0000, poste 243
Télécopieur sans frais: 1 (855) 821-7904
Courriel : jnazem@actioncollective.com

N/d: 1512JN3452

AN-1795

NAZEM

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU
No: 550-06-000028-127

COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU,

intimée

PIÈCE R-4

CONVENTION D'HONORAIRES EXTRAJUDICIAIRES
ET MANDAT PROFESSIONNEL

1. Je, soussignée, Suzanne Bilodeau, autorise par les présentes M^e James Reza Nazem à agir pour moi et pour le compte des membres du groupe ci-après décrit, dans le cadre de l'action collective instituée dans le dossier 550-06-000028-127 de la Cour supérieure, contre la Ville de Gatineau :

« Toute personne arrêtée par le Service de police de la Ville de Gatineau le 19 avril 2012 vers 13h20 à la cafétéria de l'Université du Québec en Outaouais, dans le pavillon Lucien-Brault, au 101, rue Jean-Bosco, à Gatineau. »

2.(1) Je consens à ce qu'il soit retenu sur les sommes perçues par mon procureur pour le bénéfice du représentant et des membres du groupe, des honoraires extrajudiciaires d'un montant égal à trente pour cent (30 %) de la somme perçue en relation avec le présent recours collectif, de quelque source que ce soit, par transaction ou à la suite d'un jugement, et ce, dès l'ouverture du présent dossier. Ces honoraires extrajudiciaires s'étendent aux sommes perçues pour et au nom de tout le groupe visé par le présent recours collectif, et sont en sus des honoraires judiciaires qui pourraient être attribués audit procureur.

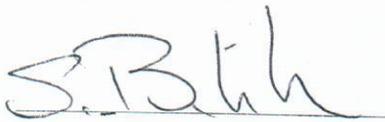
3. J'autorise au surplus mon procureur à présenter une demande d'aide financière au FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES (ci-après « **Fonds** ») pour couvrir les frais, les déboursés et les honoraires judiciaires et extrajudiciaires éventuels sans lesquels le recours collectif ne peut être exercé ou continué et je m'engage à collaborer avec lui aux fins de cette demande d'aide financière pour toute la durée du présent recours collectif.

4. Il est spécifiquement convenu que ni le représentant ni les membres du groupe ne seront tenus d'acquitter ou de payer quelque autres honoraires, frais ou déboursés que ceux visés au paragraphe 2, étant convenu que l'aide financière accordée par le Fonds sera réclamée à cet organisme pour le compte du représentant. Mon procureur ne me réclamera le paiement d'aucuns frais judiciaires. Toutefois, le présent paragraphe n'exclut pas la possibilité que les membres du groupe soient invités à contribuer financièrement à la conduite du recours collectif.

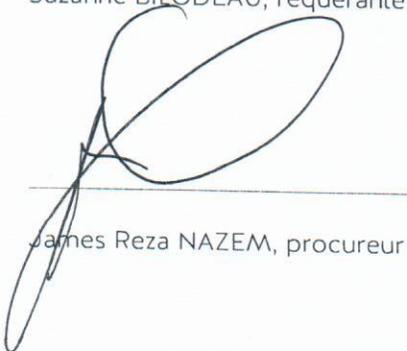
SB

5. J'autorise mon procureur à retenir les services de M^e Samuel Bachand à titre d'avocat-conseil; les honoraires et débours de M^e Samuel Bachand seront payés selon les modalités consenties par le Fonds et par mon procureur.
6. Dans l'éventualité où le Fonds refuserait d'attribuer une aide financière ou dans l'éventualité où l'aide attribuée serait jugée insuffisante, je pourrai mettre fin au présent mandat, sans que le représentant ou les membres du groupe n'aient à dépenser ou déboursé quelque argent que ce soit.
7. Les parties s'engagent à aviser par écrit le Fonds de toute modification à la présente.

SIGNÉ à St-Lambert, le 08 février 2016



Suzanne BILODEAU, requérante



James Reza NAZEM, procureur

No: 550-06-000028-127
Cour: supérieure
District : de Gatineau

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU

intimée

PIÈCE R-4

James Reza Nazem

Place du Canada
1010, de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal, Québec, H3B 2N2
Téléphone: (514) 392-0000, poste 243
Télécopieur sans frais: 1 (855) 821-7904
Courriel : jnazem@actioncollective.com

N/d: 1512JUN3452

AN-1795

NAZEM

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR
NOTIFICATION BY FAX MACHINE
(Art. 111 C.P.C.)

EXPÉDITEUR/SENDER:

James Reza Nazem
Avocat, barrister & solicitor
Place du Canada
1010, rue de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

NOTRE TÉLÉPHONE/OUR TELEPHONE:

(514) 392-0000, poste 243

NOTRE TÉLÉCOPIEUR SANS FRAIS/
OUR TOLL FREE FAX:

1 (855) 821-7904

NOTIFIÉ À/NOTIFIED TO:

Me Vincent ROCHETTE

Norton Rose Fulbright Canada, SENCRL, srl

FAX RÉCEPTEUR/
RECEIVING FAX:

(514) 286-5474

DATE ET HEURE DE TRANSMISSION/
DATE AND TIME OF TRANSMISSION:

le 24 février 2016/ 14h40 p.m.

NATURE DU DOCUMENT/
NATURE OF THIS DOCUMENT:

Demande modifiée d'autorisation d'exercer
une action collective et pour être
représentante

(Art. 575 C.p.c.)

C.S.G.: 550-06-000028-127

TOTAL DES PAGES TRANSMISES
INCLUANT CE BORDEREAU/
TOTAL PAGES TRANSMITTED INCLUDING
THIS COVER PAGE:

(93)

TRANSMISSION REPORT

(WED) FEB 24 2018 14:41

User/Account :
DESTINATION : 51428865474
DEST. NUMBER : 51428865474
F-CODE :

DOCUMENT# : 9300000-855
TIME STORED : FEB 24 14:25
TX START : FEB 24 14:25
DURATION : 15min. 02sec
COM. MODE : ECM

PAGES : 93page
RESULT : OK

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR
NOTIFICATION BY FAX MACHINE
(Art. 111 C.P.C.)

EXPÉDITEUR/SENDER:

James Reza Nazem
Avocat, barrister & solicitor
Place du Canada
1010, rue de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

NOTRE TÉLÉPHONE/OUR TELEPHONE:

(514) 392-0000, poste 243

NOTRE TÉLÉCOPIEUR SANS FRAIS/
OUR TOLL FREE FAX:

1 (855) 821-7904

NOTIFIÉ À/NOTIFIED TO:

Me Vincent ROCHETTE

No: 550-06-000028-127
Cour: supérieure
District : de Gatineau

SUZANNE BILODEAU,

requérante

c.

VILLE DE GATINEAU

intimée

DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE
MODIFIÉE, INVENTAIRE DES PIÈCES
MODIFIÉ ET PIÈCES R-1 À R-4

ORIGINAL

James Reza Nazem

Place du Canada
1010, de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal, Québec, H3B 2N2
Téléphone: (514) 392-0000, poste 243
Télécopieur sans frais: 1 (855) 821-7904
Courriel : jmazem@actioncollective.com

N/d: 1512JUN3452

AN-1795

NAZEM